

Sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »

Comité de Pilotage 9 décembre 2024

1 - Accueil et propos introductifs

*Sous-préfecture de Cherbourg et Préfecture maritime de la
Manche et de la mer du Nord*

2 - Bilan d'animation du document d'objectifs

*Office Français de la Biodiversité, Centre d'Appui au Contrôle de
l'Environnement Marin (CACEM), Comité Régional des Pêches
Maritimes de Normandie, et DREAL Normandie*

3 - Prochaines échéances

DREAL Normandie

4 - Questions diverses



1- ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

2 - BILAN D'ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Cartographie, Documents de gestion
La biodiversité à enjeux prioritaires et forts
Les principaux usages
Objectifs et mesures de gestion

Situation des ZSC et ZPS Baie de Seine occidentale - Sites de la directive « Oiseaux » et directive « Habitats, faune, flore »

Sites Natura 2000 (DO & DHFF) Majoritairement marins subtidaux

Arrêté ZPS : 30/10/2008
Arrêté ZSC : 01/10/2014
Superficie : 44 488 ha (ZPS) - 45 566 ha (ZSC)

Zone de protection spéciale Baie de Seine occidentale



Zone spéciale de conservation Baie de Seine occidentale



Validation du DOCOB par le COPIL en 2016, Approbation du DOCOB par les Autorités administratives en 2017



La biodiversité à enjeux prioritaires et forts

Les principaux enjeux de la ZPS

- Des oiseaux marins nicheurs sur les îles St-Marcouf



Goéland brun



Goéland marin

Objectifs à long terme (OLT) :

Maintien de l'intégrité de la colonie d'oiseaux nicheurs des îles de Saint-Marcouf

Maintien des capacités d'accueil de la baie de Seine occidentale pour les oiseaux marins et côtiers en période de reproduction



Grand cormoran



Goéland argenté



Goéland marin



Grand cormoran



Cormoran huppé



Aigrette garzette

- **Les oiseaux marins nicheurs de l'île Tatihou et des falaises du Bessin***

➔ Goélands argenté, brun et marin, mouette tridactyle*, fulmar boréal*



Mouette tridactyle



Photo © R. Purenne, GONm



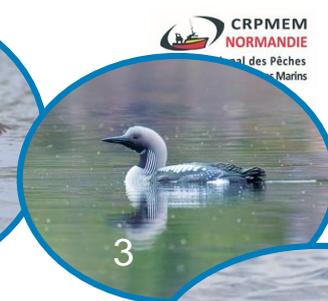
Fulmar boréal

Photos © S. Poncet, OFB

Les principaux enjeux de la ZPS

• Les oiseaux en période internuptiale

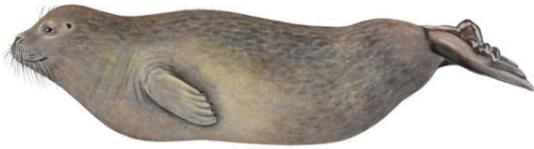
1. Puffin des Baléares
2. Harle huppé
3. Plongeon catmarin
4. Plongeon imbrin
5. Plongeon arctique
6. Macreuse noire
7. Macreuse brune
8. Eider à duvet
9. Mouette pygmée
10. Mouette mélanocéphale
11. Sterne caugék
12. Sterne pierregarin
13. Guillemot de Troïl
14. Pingouin torda
15. Grand Labbe



OLT :
Maintien de la contribution
de la ZPS baie de Seine occidentale
au bon état de populations
d'oiseaux marins et côtiers en
période internuptiale (hivernage,
estivage, migrations)

Les principaux enjeux de la ZSC

- Les mammifères marins



Phoque veau-marin

OLT : Maintien de la contribution de la baie de Seine occidentale au bon état des populations de phoque veau-marin en baie de Seine



Marsouin commun

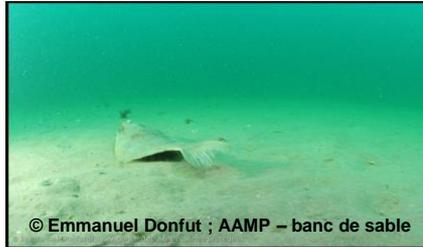
OLT : Maintien de la contribution de la baie de Seine occidentale au bon état de la population de marsouins et de grands dauphins en baie de Seine

Les principaux enjeux de la ZSC

- Les habitats marins

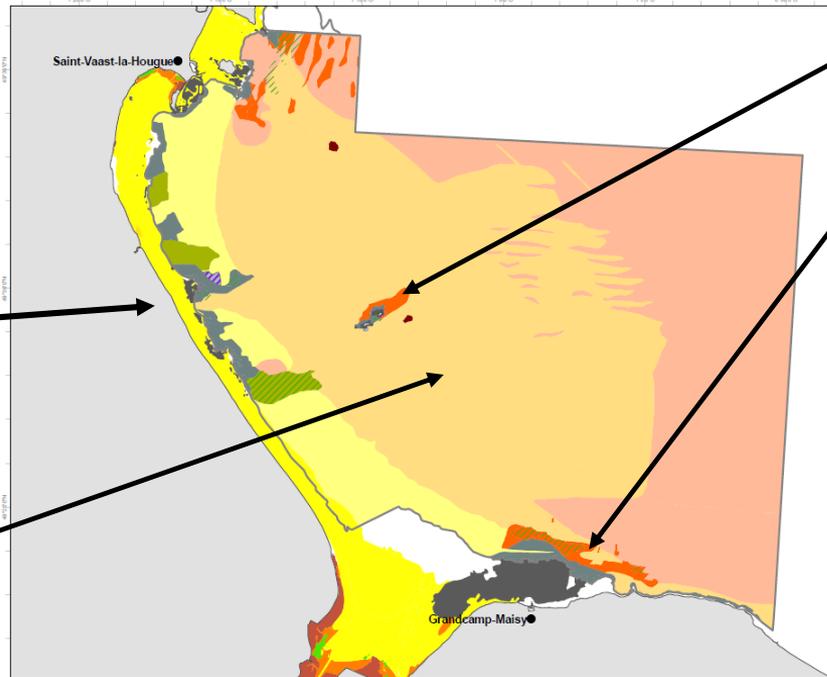
Des fonds sableux

OLT : Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des sables plus ou moins envasés



Des fonds rocheux

OLT : Maintien / amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités des habitats rocheux, et en particulier des forêts de laminaires



HABITAT D'INTERET CO
(Cahier d'habitats 2004)

- 1110-1 : Sables fins propres et lisses (façade atlantique)
- 1110-2 : Sables moyens dunaires
- 1110-3 : Sables grossiers et graviers
- 1130-1 : Slikke en mer à marées
- 1140-3 : Estrans de sables fins (façade atlantique)
- 1140-5 : Estrans de sables grossiers
- 1160-1 / 1110-4 : Faciès très envasés
- 1160-2 : Sables hétérogènes envasés (façade atlantique)
- 1170-2 : La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 : La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5A : Moulière infralittorale (proposition)
- 1170-6 : La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1310-2 : Scléromes des hauts niveaux (schorre atlantique)

Typologie REBENT

- Bancs d'Ophiures sur sédiments hétérogènes
- Roches et blocs circalittoraux côtiers
- Site Natura 2000

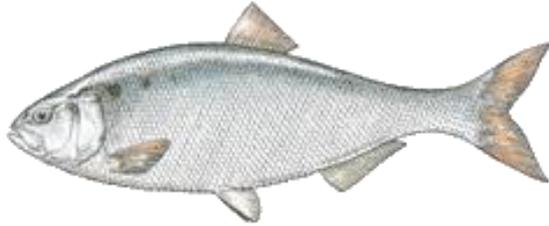
sources des données :
 - Programme CARTHAM, contrat AAMP - IN VIVO, 2012
 - AAMP, 2010 (site Natura 2000)
 - SHOM/IGN (trait de côte Hisolitt v1)
 - EuroGeographics, 2006 (Pays)
 - CNRS Géomer (Nature de l'estran en Manche), 2011

0 2 Kilomètres 0 1 Milles nautiques

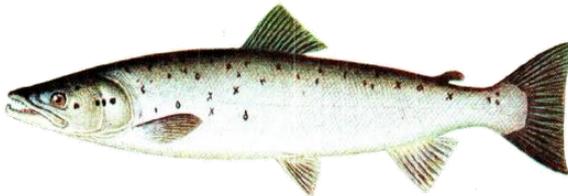
- Les amphihalins



Lamproie
marine



Grande alose



Saumon

OLT : Restauration de populations
fonctionnelles normandes et reconquête du
bassin de la Seine



Les principaux usages

Des sports et loisirs nautiques

Loisirs nautiques

Chasse sur le Domaine public maritime (DPM)

Des usages professionnels

Pêche embarquée

A proximité, à venir
production/transport d'électricité



Objectifs et mesures de gestion

4 Objectifs opérationnels déclinés en 13 mesures

A. Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

M1 : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de drague à coquille St-Jacques, et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts trainants sur les habitats de la zone témoin

M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles Saint-Marcouf et des falaises du Bessin

M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons
M5 : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches

M6 : Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000.

B. Coordonner l'animation du site avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires

M7- Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000

M8 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun

M9 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire

C. Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance

M10 - Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités

M11- Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin

M12- Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires

D. Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

M-13 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et aider l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

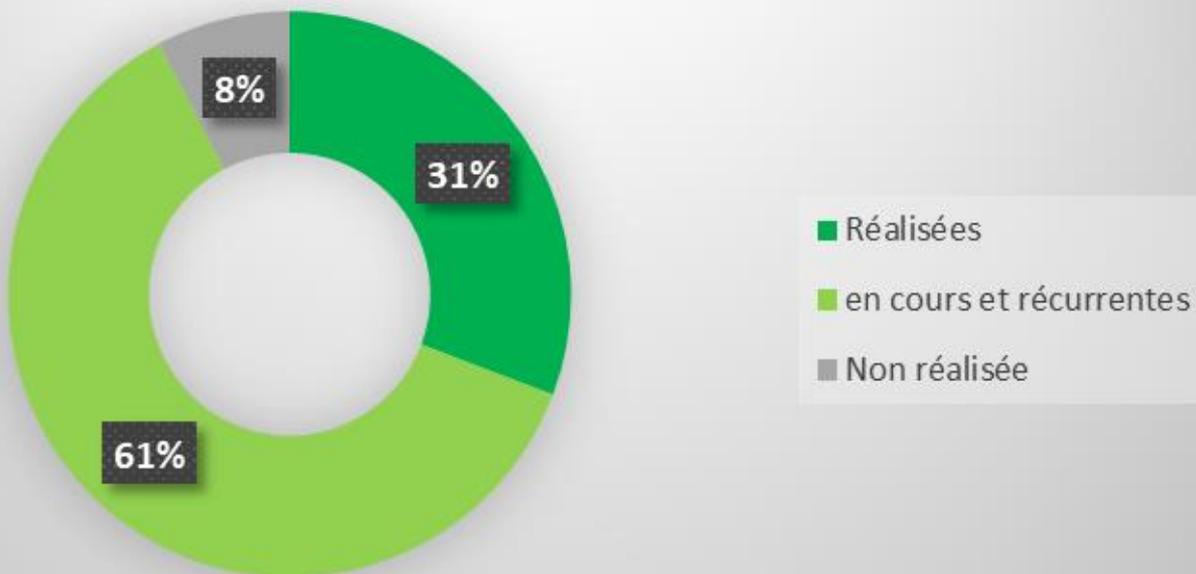
3- ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- Bilan de la mise œuvre des mesures depuis 2017
- Obtention du Label Liste Verte UICN
- Mise en place des mesures réglementaires
- Coordination avec les autres politiques publiques et gestionnaires
- Suivis de la biodiversité
- Communication/sensibilisation

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DES 13 MESURES

Objectifs	N°	Intitulé de la mesure	Priorité	Niveau de mise en oeuvre en 2024
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1 ZSC	Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de drague à coquille Saint-Jacques et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts trainants sur les habitats de la zone témoin	1	100%
	M2 ZSC+ZPS	Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	2	Si Disponible
	M3 ZPS	Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles St Marcouf et des falaises du Bessin	1	100%
	M4	Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons	1	100%
	M5	Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches	1	100%
	M6	Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000	3	en cours, récurrentes
B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires	M7	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	3	
	M8	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3	
	M9	Réaliser une veille sur les projets et usages et information des maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire	3	
C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	M10	Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeu et des interactions avec les activités	1	
	M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	2	
	M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	1	
D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	2	

Réalisation des mesures en 2024



Obtention du Label Liste Verte UICN



Liste Verte
Aires Protégées | Conservées

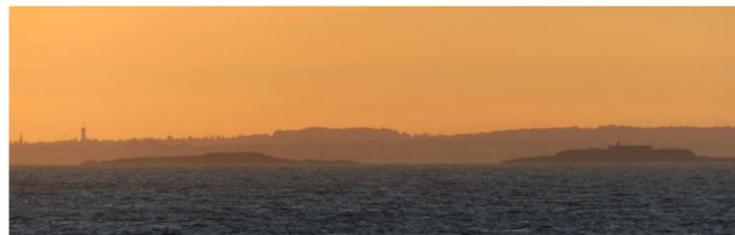


QUI SOMMES NOUS

PROGRAMMES

THEMATIQUES

ACTUALITÉ



UN PREMIER SITE NATURA 2000 EN MER FRANÇAIS REJOINT LA LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES ET CONSERVÉES DE L'UICN !

Publié 12 décembre 2022. Dans Actualités, Actualités Aires Protégées



A l'occasion de la COP15 qui se tient actuellement à Montréal, la cérémonie de remise des labels Liste verte organisée par l'UICN samedi 10 décembre a été l'occasion de distinguer un premier site Natura 2000 en mer français : **le site de Baie de Seine occidentale**, parmi 16 sites mondialement reconnus pour leur bonne gouvernance, leur efficacité de gestion et l'atteinte de leurs objectifs de conservation. **Cela porte désormais à 23 le nombre d'aires protégées françaises figurant sur la Liste verte des aires protégées et conservées**, représentant ainsi un quart des sites mondiaux.

QU'EST-CE QUE LA LISTE VERTE DES AIRES PROTÉGÉES ?



Liste Verte
Aires Protégées | Conservées



Méthodologie + label international pour faire progresser la **qualité de la gestion** et de la **gouvernance** dans les aires protégées, en valorisant les sites et les **pratiques exemplaires**.



conditionné par l'atteinte de 17 critères de qualité, déclinés en 50 indicateurs, durant une **période d'engagement allant jusqu'à 5 années renouvelables**, pendant laquelle le site candidat peut bénéficier d'appuis techniques.

➔ **Gestion multi-sites (Baie de Seine occ. (ZPS+ZSC), Tatihou (ZSC), Baie des Veys (ZPS+ZSC), Falaises du Bessin (ZPS), Récifs et marais arrière littoraux de la pointe de Saire au Cap Lévi (ZSC))**

➔ **Mise en place d'une bonne gouvernance et d'une bonne concertation avec les acteurs sur le site**

➔ **Mise en place d'un tableau de bord permettant de mesurer :**

- l'état de conservation des espèces et des habitats,
- l'efficacité des mesures de gestion,
- et la mise en œuvre d'une gestion adaptative.



Espèce	Niveau de suivi	Métrique issue du Tlb	Suivis d'état (SE)	Variable	Effectifs site	Effectifs site	Représentativité site / France 2014	Représentativité site / France 2021	Indicateur	Seuils	Niveau de l'indicateur
Cormoran huppé	fort	Evolution de la représentativité et des effectifs cumulés des 3 colonies sur 6,2 sites	SE02 : Effectifs par espèce comptage de 1 à 3 colonies	Nb couples riches	353 (2014)	560 (2021)	5%	6,42 %		Augmentation	Très bon
										Stabilité	Bon
									Baisse	Mauvais	
									0	Très mauvais	
									0,1	Mauvais	
									0,2	Très mauvais	
									0,4	Mauvais	
									0,5	Mauvais	
									0,6	Mauvais	
									0,7	Mauvais	
									0,8	Mauvais	
									0,9	Mauvais	
									1	Mauvais	
									1,1	Mauvais	
									1,2	Mauvais	
									1,3	Mauvais	
									1,4	Mauvais	
									1,5	Mauvais	
									1,6	Mauvais	
									1,7	Mauvais	
									1,8	Mauvais	
									1,9	Mauvais	
									2	Mauvais	
										Population en hausse (Cormoran h.)	Bon
											Très bon

24/07/2019

Lancement de la procédure de candidature à la Liste verte des sites Baie de Seine occidentale à la Liste verte – accompagnement dans le cadre du LIFE 

05-06/02/2020

Visite du site par le rapporteur : rencontre avec les parties prenantes

- Organisé par la PREMAR
- Rencontre des opérateurs/gestionnaires
- Rencontre avec les membres du COPIL et les services de l'Etat
- Rencontre avec préfets coordonnateurs (PREMAR + Préfet 50)

- Visite du sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue
- Sortie bateau autour des îles Saint-Marcouf

LA PRESSE DE LA MANCHE – La côte Est candidate à un nouveau label « vert »

ENVIRONNEMENT. La baie de Seine occidentale est en lice pour le label international « Liste verte »

La côte Est candidate à un nouveau label « vert »

C'EST en présence de Gérard Gavory, préfet de la Manche, de Yannick Philippe Dubois, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et de représentants de l'Office français de la biodiversité et du Comité régional des pêcheurs, gestionnaires de l'espace que le rapporteur de l'UICN, Jean-Philippe Siblet, s'est rendu au sémaphore de la Hougue-Herminet. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la candidature de la baie de Seine occidentale au label international « Liste verte », en lice depuis pour un an auprès de l'UICN. Également, cette même baie est déjà objet de la candidature du site Natura 2000 depuis 2009.

Récompenser la gouvernance et la gestion du site

Pour être la liste verte des sites maritimes, ce label sera récompensé les différents acteurs de cette zone : collectivités, pêcheurs, gestionnaires de l'espace, services de l'Etat, etc. Le label sera attribué à la fin de la phase de candidature en 2021.



→ Jean-Philippe Siblet, rapporteur de l'UICN, Gérard Gavory, préfet de la Manche, et Philippe Dubois, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, lors de la visite du sémaphore de la Hougue-Herminet. À gauche, Yannick Philippe Dubois, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et à droite, Gérard Gavory, préfet de la Manche. Au centre, Jean-Philippe Siblet, rapporteur de l'UICN.

« La baie de Seine occidentale est en lice pour le label international « Liste verte », en lice depuis pour un an auprès de l'UICN. Également, cette même baie est déjà objet de la candidature du site Natura 2000 depuis 2009. »

« Pour être la liste verte des sites maritimes, ce label sera récompensé les différents acteurs de cette zone : collectivités, pêcheurs, gestionnaires de l'espace, services de l'Etat, etc. Le label sera attribué à la fin de la phase de candidature en 2021. »

« La baie de Seine occidentale est en lice pour le label international « Liste verte », en lice depuis pour un an auprès de l'UICN. Également, cette même baie est déjà objet de la candidature du site Natura 2000 depuis 2009. »

« Pour être la liste verte des sites maritimes, ce label sera récompensé les différents acteurs de cette zone : collectivités, pêcheurs, gestionnaires de l'espace, services de l'Etat, etc. Le label sera attribué à la fin de la phase de candidature en 2021. »

« La baie de Seine occidentale est en lice pour le label international « Liste verte », en lice depuis pour un an auprès de l'UICN. Également, cette même baie est déjà objet de la candidature du site Natura 2000 depuis 2009. »

« Pour être la liste verte des sites maritimes, ce label sera récompensé les différents acteurs de cette zone : collectivités, pêcheurs, gestionnaires de l'espace, services de l'Etat, etc. Le label sera attribué à la fin de la phase de candidature en 2021. »



ENVIRONNEMENT MARIN : CANDIDATURE DU 1ER SITE NATURA 2000 EN MER AU LABEL « LISTE VERTE » DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



6 février 2020

Le 05 et 06 février 2020, M. Jean-Philippe Siblet - rapporteur de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) France, s'est rendu à Saint-Vaast-la-Hougue (50) afin de visiter la phase de candidature du site Natura 2000 de la Baie de Seine Occidentale. Il a rencontré les gestionnaires du site ainsi que le vice-amiral de réserve Philippe DuBois - préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ainsi que monsieur Gérard Gavory - préfet de la Manche, tous deux co-présidents du comité de pilotage (COPIL) du site.

Baie de Seine occidentale – la labellisation

09/2020

Dossier en commission devant le comité international

Report de la
nomination

02/2021

Nécessité de fournir des informations complémentaires au comité international sur les indicateurs et seuils utilisés pour évaluer l'EC des enjeux du site

04/2021

Retour du comité international : « *inquiétudes sur la compatibilité des niveaux de la pêche commerciale avec les objectifs de conservation* » → nouvelle définition de l'activité

10/12/2022

Labellisation lors de la COP15



Liste Verte
Aires Protégées | Conservées

Evaluation dans 2,5 ans :
analyse de l'avancement de
la mise en œuvre des
mesures de gestion pour
maintien / amélioration
conservation des enjeux



Amiral Philippe Dutrieux

Préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord

Environnement Un label pour la Baie de Seine

19/20 Normandie

france-tv



Jun 2025

Les bénéfices pour le site N2000

- Reconnaissance d'un site Natura 2000 en mer (1^{ère} nationale et objectif du Life MarHa)
- Reconnaissance du site et du travail accompli par les acteurs, en particulier le CRPMEM Normandie (animateur associé)
- Accélération de l'adoption des mesures réglementaires sur le site
- Sensibilisation des acteurs, des élus et des services de l'état impliqués dans la gestion du site
- Sensibilisation du public : mise en lumière du site via les retombées presse
- Complémentaire avec la désignation UNESCO des tours Vauban

Cette obtention du label Liste verte permet de démontrer qu'il est possible de trouver des compromis permettant de maintenir l'activité tout en préservant les enjeux du site.

☞ **Natura2000 n'est ni une mise sous cloche de la biodiversité, ni un laisser-faire des activités :**

La réglementation est possible, encouragée et reconnue pour une meilleure gestion de la biodiversité



A. Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

Mise en place des mesures réglementaires

M1 : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de dragage à coquille St-Jacques, et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin.

M2 : Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

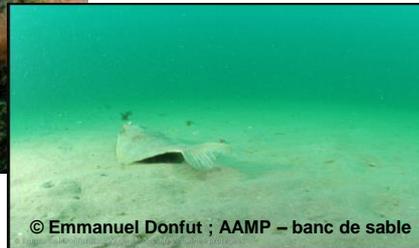
M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles Saint-Marcouf et des falaises du Bessin.

M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons.

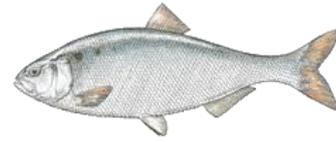
M5 : Intégrer les mesures réglementaires proposées au plan interservices de la police de l'eau et de la nature et des pêches.

M6 : Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000.

Mesures réglementaires de gestion relatives à la pêche professionnelle embarquée



A. Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités



Grande alose



Cormoran huppé

Grand cormoran



Phoque veau-marin

M1 : Arrêter progressivement le chalutage de fond dans la bande côtière et y limiter les zones de drague à coquille St-Jacques, et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants sur les habitats de la zone témoin.

M3 : Créer une zone de quiétude à proximité des colonies d'oiseaux marins des îles Saint-Marcouf et des falaises du Bessin.

M4 : Réduire l'effort de pêche au niveau des estuaires fréquentés par les aloses et les saumons.

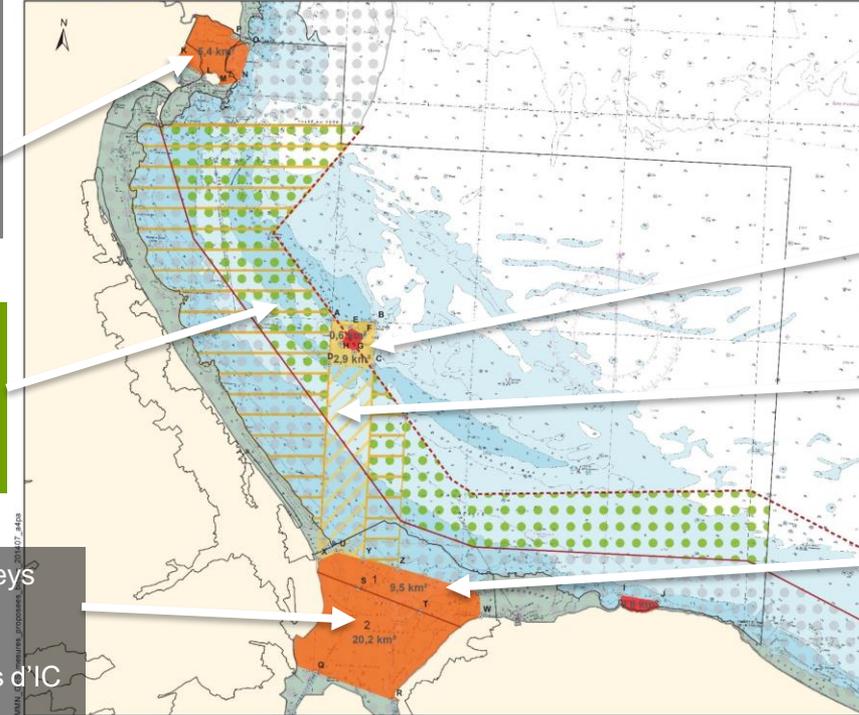
Localisation des mesures réglementaires de gestion actées dans le DOCOB des sites Natura 2000 « Baie de Seine occidentale »

BAIE DE SEINE OCCIDENTALE
Mesures actées - carte 1

ZSC Tatihou : toute pêche interdite sauf PAP, pêche à la ligne depuis la digue et la balise du Vitéquet, et casier en subtidal depuis le 7/11/23

Chaluts de fond à sole, plie et seiche, interdits depuis le 9/03/2020 et Drague CSJ depuis le 12/10/23

ZSC MCB -Baie des Veys
Zone 1 : Pêche au filet interdite
Pêche des amphihalins d'IC interdite, depuis le 7/11/2023



EDITEE LE : 05

LIMITES RÉGLEMENTAIRES
Selon arrêté 58/2007 réglementant l'usage des filets remorqués à moins de 3 milles de basse mer du département du Calvados et l'est du département de la Manche

----- 3 milles nautiques
— 1,5 milles nautiques

MESURE EXISTANTE
Chalutage interdit ou règlement décret du 25/01/90

MESURES ENVISAGÉES
Toutes pêches interdites
Navigation interdite
Mesures particulières d'interdiction de la pêche
Pêche interdite aux chalut, drague et filet
Zone témoin sans arts traînants
Drague à coquille Saint-Jacques interdite
Arrêt progressif du chalutage de à échéance 31/12/20
Sauf lançon et bouquet

0 3 6 kilomètres
0 1,5 3 milles nautiques

Sources des données
- Mesures envisagées : AAMP 2014
- Bathymétrie : carte SHOM
- Trait de côte français : Trait de côte Hydrologique © IGN-SHOM 2007
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

Agence des
aires marines protégées

Zone de quiétude : Navigation interdite depuis le 24/07/2019 (île) et 22/01/2019 (pied de falaises)

Zone tampon : Arts traînants de fond et filets interdits depuis le 12/10/2023

Zone témoin : tous arts traînants interdits, (seuls arts dormants autorisés) depuis le 12/10/2023

ZSC MCB -Baie des Veys
Zone 2 : Baie des Veys : Pêche de loisir au filet et pêche amphihalins d'IC interdites, pêche pro filet autorisée selon viager, depuis le 7/11/23

Carte de délimitation APB / Zone de quiétude / Zone tampon

Mesure du DOCOB Natura 2000 :

- Arrêté d'interdiction de navigation, circulation et mouillage autour de l'île de Terre, pris par le préfet maritime le 24 juillet 2019 (dit **zone de quiétude**) ;
- Arrêté d'interdiction des arts traînants et des filets, dans une **zone tampon** autour des deux îles intégrant la zone de quiétude, pris le 12 octobre 2023.

Autre mesure réglementaire :

Arrêté de protection de Biotope (APB) du 24 octobre mars 2023, pour les parties émergées et cadastrées des deux îles, interdisant le débarquement et le survol ;



- APB
- Zone de quiétude
- Zone tampon

Communication sur ces mesures par le CRPMEM Normandie

Romain MEROUR, CRPMEM Normandie



Communication CRPMEM Normandie



Fiche synthétique

<https://www.comite-peches-normandie.fr/crpmem-article-709-231-baie-de-seine-occidentale-mesures-de-gestion-de-la-peche-professionnelle-n2000-baie-de-seine-occidentale-2023>

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Engins Marins

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 04/12/2024

Site N2000 : Baie de Seine Occidentale

Caractéristiques du site

- Superficie : 45566 Ha
- 2 directives de conservation :
 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Directive Habitats
 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) - Directive Oiseaux

Actualités et enjeux du site

- Comité de pilotage de la Baie de Seine Occidentale : 2011
- Opération de site : Office Française de la Biodiversité (OFB) et CRPMEM Normandie
- Réalisation état des lieux environnement et activités : 2013
 - Enjeux naturels : Chabot de fond, Orque, Floc, Casse, Ligne
 - Enjeux protection habitats : Banc de sable et récif
 - Enjeux protection espèces :
 - espèces amphibiennes : Falaise, le saumon, la Lamprette
 - Mammifères Marins : Le marsouin commun, le Grand Dauphin, le Phoque veau-marin et le Phoque cilié
- Réunion de présentation des propositions de mesures aux pêcheurs : 2014
- Validation des mesures de gestion : 2015
- Validation de document d'impact (DOCOB) : 2017
- Actualités en 2023 : Les arrêtés concernant les mesures de gestion "pêche professionnelle" ont été publiés en octobre et novembre 2023.

Légende

Site Natura 2000
ZSC - Directive Habitats
ZPS - Directive Oiseaux

Mesures Natura 2000

- Chabot, chagot et floc marins
- Orque (C) et morue
- Falaise et floc marins
- Casse et floc marins
- Banc de sable
- Récif
- Zone de protection spéciale (ZPS)
- Zone de protection spéciale (ZSC)

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Engins Marins

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 30/10/2023

Mesures Natura 2000 en cours

- Arrêté de Protection du Biotope (APB) - Îles de terre St-Marcouf
- Interdiction filets et engins traînants de fond - Zone Tampon

Mesures Natura 2000

- Zone Natura 2000
- Zone Natura 2000 (Chabot, Orque et Floc)
- Zone Natura 2000 (Casse et Floc)
- Zone Natura 2000 (Falaise et Floc)

Arrêté de Protection du Biotope (APB) - Falaises du Bessin occidental

Mesures Natura 2000

- Zone Natura 2000
- Zone Natura 2000 (Chabot, Orque et Floc)
- Zone Natura 2000 (Casse et Floc)
- Zone Natura 2000 (Falaise et Floc)

Coordonnées

A : 49°30'00" N - 1°10'00" W
 B : 49°30'00" N - 1°08'26" W
 C : 49°28'59" N - 1°08'26" W
 D : 49°28'59" N - 1°10'00" W

E : 49°29'51" N - 1°09'28" W
 F : 49°29'49" N - 1°08'49" W
 G : 49°29'17" N - 1°09'07" W
 H : 49°29'28" N - 1°09'38" W

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Engins Marins

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 30/10/2023

Mesures N2000 - Drague à Coquille Saint-Jacques

- Arrêté n°70-2023 - Portant règlementation de la pêche professionnelle dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Mesures Natura 2000

- Zone Natura 2000
- Zone Natura 2000 (Chabot, Orque et Floc)
- Zone Natura 2000 (Casse et Floc)
- Zone Natura 2000 (Falaise et Floc)

Mesures N2000 - Tathou

- Arrêté n°70-2023 - Portant règlementation de la pêche professionnelle et de loisir dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Mesures Natura 2000

- Zone Natura 2000
- Zone Natura 2000 (Chabot, Orque et Floc)
- Zone Natura 2000 (Casse et Floc)
- Zone Natura 2000 (Falaise et Floc)

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Engins Marins

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 04/12/2024

Mesures N2000 - Baie des Veys

- Arrêté n°63-2023 - Portant règlementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Mesures N2000 - Chabot

- Maintien du chabot à maquereaux dérogatoire dans les 3 MN du site "Baie de Seine occidentale"

- Arrêté n°73-2022 - Usage dérogatoire des filets renoués pour la pêche du maquereau 1.5 à 3 mètres
- Arrêté n°62-2022 - Portant règlementation de la pêche professionnelle et de loisir dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Mesures Natura 2000

- Zone Natura 2000
- Zone Natura 2000 (Chabot, Orque et Floc)
- Zone Natura 2000 (Casse et Floc)
- Zone Natura 2000 (Falaise et Floc)

Coordonnées de la zone Natura 2000 (Baie des Veys)

1. 49°24'04" N - 0°59'22" W
 2. 49°23'58" N - 0°58'02" W


FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 04/12/2024

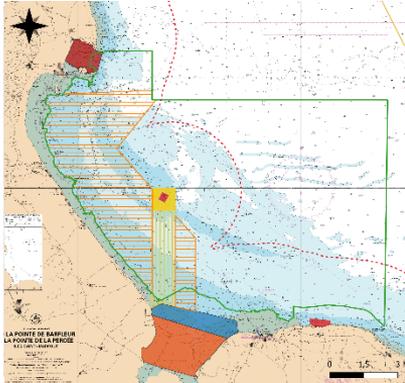
Site N2000 : Baie de Seine Occidentale

Caractéristiques du site

- Superficie : 45566 Ha
- 2 directives de conservation :
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - Directive Habitats
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) - Directive Oiseaux

Actualités et enjeux du site

- Comité de pilotage de lancement : 2011
- Opérateur du site : Office Française de la Biodiversité (OFB) et CRPMEM Normandie
- Réalisation état des lieux environnement et activités : 2013
- Enjeux métiers : Chaulut de fond, Dragage, Filet, Casier, Ligne
- Enjeux protection habitats : Banc de sable et récif
- Enjeux protection espèces :
 - Espèces Amphihaliennes : l'Alose, le Saumon, la Lamproie
 - Mammifères Marins : Le marsouin commun, le Grand Dauphin, le Phoque Veaux-Marins et le Phoque Gris
 - Oiseaux Marins
- Réunion de présentation des propositions de mesures aux pêcheurs : 2014
- Validation des mesures de gestion : 2015
- Validation du document d'objectif (DOCOB) : 2017
- Actualités en 2023 : Les arrêtés concernant les mesures de gestion "pêche professionnelle" ont été publiés en octobre et novembre 2023.



Légende

Limites administratives

- Zone Natura 2000
- Directive Habitats Faune Océ
- Directive Oiseaux
- 3 NM

Mesures Natura 2000

- Chaulut, drague et filet interdits
- drague à CSI interdite
- pêche au filet interdite
- Sèche au filet interdite - illicite absolue
- Toutte pêche interdite
- Toute pêche interdite (sauf pêche à pied)
- Zone tampon - sans arts tramés



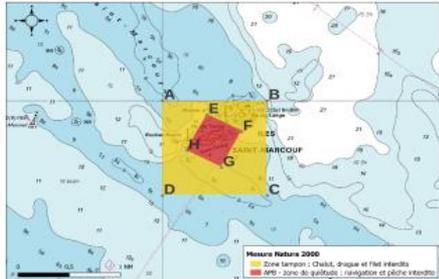

Révisé par : CRPMEM Normandie
 Révisé le : 04/12/2024
 Sources : G. QUILLET, CRPMEM Normandie

Les pêcheurs doivent respecter les mesures de gestion de ce site Natura 2000. Ces mesures ont pour objectif de protéger les habitats et les espèces de la zone. Elles sont applicables à toutes les activités de pêche professionnelle. Ces mesures ont été publiées en octobre et novembre 2023.


FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 30/10/2023

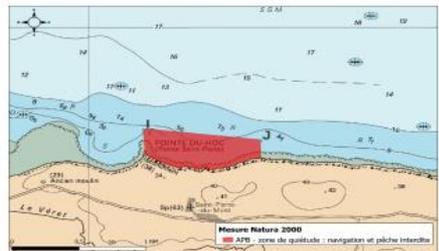
Mesures Natura 2000 en cours

- ➔ Arrêté de Protection du Biotope (APB) – Iles de terre St-Marcouf
- ➔ Interdiction filets et engins trainants de fond – Zone tampon



A : 49°30'00" N - 1°10'00" W	E : 49°29'51" N - 1°09'20" W
B : 49°30'00" N - 1°08'26" W	F : 49°29'40" N - 1°08'49" W
C : 49°28'59" N - 1°08'26" W	G : 49°29'17" N - 1°09'07" W
D : 49°28'59" N - 1°10'00" W	H : 49°29'28" N - 1°09'38" W

- ➔ Arrêté de Protection du Biotope (APB) – Falaises du Bassin occidental



I : 49°24'04" N - 0°59'22" W	J : 49°23'58" N - 0°58'02" W
------------------------------	------------------------------

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 30/10/2023

→ Mesures N2000 – Drague à Coquille Saint-Jacques

- Arrêté n°92-2023** – Portant réglementation de la pêche professionnelle dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Légende

- Zone Natura 2000 Directive Habitats Faune Flora Directive Océaux
- Limite 3 milles
- Mesures Natura 2000
- Drague à CSJ interdite
- Zone témoin sans art traîné

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins

Informations : CRPMEM de Normandie, juillet 2023
Projeteur : JACQUES LE MOUËZEC
SUIVANT : S. OHL, CRPMEM Normandie

Les mesures prises ont pour but de protéger les zones Natura 2000 et de maintenir les activités de pêche professionnelle. Elles ne sont pas destinées à empêcher la pêche professionnelle, mais à la réglementer. Les pêcheurs sont invités à consulter les cartes de pêche.

- Arrêté n°93-2023** – Portant réglementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Légende

- Zone Natura 2000 Directive Habitats Faune Flora Directive Océaux
- 3 MN
- Mesures Natura 2000
- Interdiction de pêche
- Zone témoin - Interdiction des arts traînés

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins

Informations : CRPMEM de Normandie, juillet 2023
Projeteur : JACQUES LE MOUËZEC
SUIVANT : S. OHL, CRPMEM Normandie

Les mesures prises ont pour but de protéger les zones Natura 2000 et de maintenir les activités de pêche professionnelle. Elles ne sont pas destinées à empêcher la pêche professionnelle, mais à la réglementer. Les pêcheurs sont invités à consulter les cartes de pêche.

FICHE NATURA 2000
Mise à jour le 04/12/2024

→ Mesures N2000 – Baie des Veys

- Arrêté n°93-2023** – Portant réglementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Légende

- Zone Natura 2000 Directive Habitats Faune Flora Directive Océaux
- 3 MN
- Mesures Natura 2000
- Interdiction de pêche
- Zone témoin - Interdiction des arts traînés

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins

Informations : CRPMEM de Normandie, juillet 2023
Projeteur : JACQUES LE MOUËZEC
SUIVANT : S. OHL, CRPMEM Normandie

Les mesures prises ont pour but de protéger les zones Natura 2000 et de maintenir les activités de pêche professionnelle. Elles ne sont pas destinées à empêcher la pêche professionnelle, mais à la réglementer. Les pêcheurs sont invités à consulter les cartes de pêche.

→ Mesures N2000 - Chalut

- Maintien du chalut à maquereaux dérogatoire dans les 3 MN du site "baie de Seine occidentale" :

- Arrêté n°33-2022** - Usage dérogatoire des filets remorqués pour la pêche du maquereau 1.5 à 3 milles
- Arrêté n°92-2023** – Portant réglementation de la pêche professionnelle dans le secteur de la baie de Seine occidentale

Légende

- Zone Natura 2000 Directive Habitats Faune Flora Directive Océaux
- 3 MN
- Mesures Natura 2000
- Interdiction de pêche
- Zone témoin - Interdiction des arts traînés

CRPMEM NORMANDIE
Comité Régional des Pêches Maritimes & des Élevages Marins

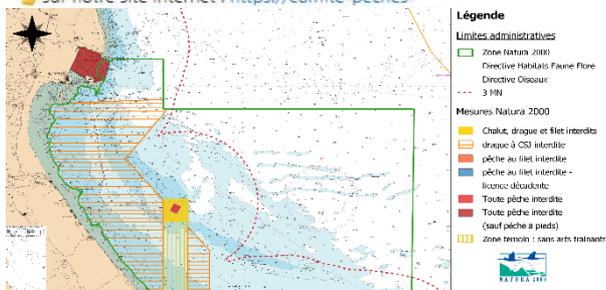
Informations : CRPMEM de Normandie, juillet 2023
Projeteur : JACQUES LE MOUËZEC
SUIVANT : S. OHL, CRPMEM Normandie

Les mesures prises ont pour but de protéger les zones Natura 2000 et de maintenir les activités de pêche professionnelle. Elles ne sont pas destinées à empêcher la pêche professionnelle, mais à la réglementer. Les pêcheurs sont invités à consulter les cartes de pêche.

Comité Régional des Pêches de Normandie
31 octobre 2023 · 🌐

MESURES DE GESTION DE LA PÊCHE SUR LE SITE NATURA 2000 : BDS OCCIDENTALE

- 🔍 Retrouvez les mesures de gestion de la pêche professionnelle pour le site N2000 : baie de Seine Occidentale.
- 📄 Retrouvez également un arrêté publié en octobre 2023 intégrant une partie des mesures N2000 du site.
- 👉 sur notre site internet : <https://comite-peches->



👍👎🗨️ 7

9 ➡

👍 J'aime

🗨️ Commenter

Comité Régional des Pêches de Normandie a limité qui peut commenter cette publication.



Présentation des contrôles organisés par le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)

Morgan RAFFRAY, CACEM

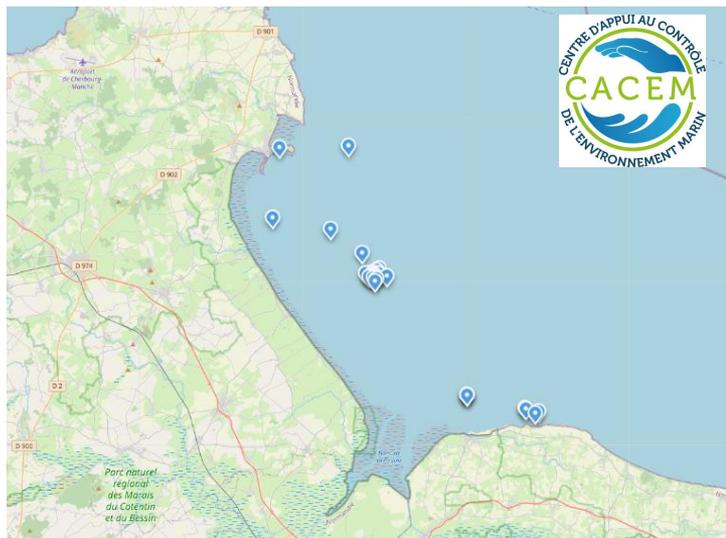


M5 : Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle

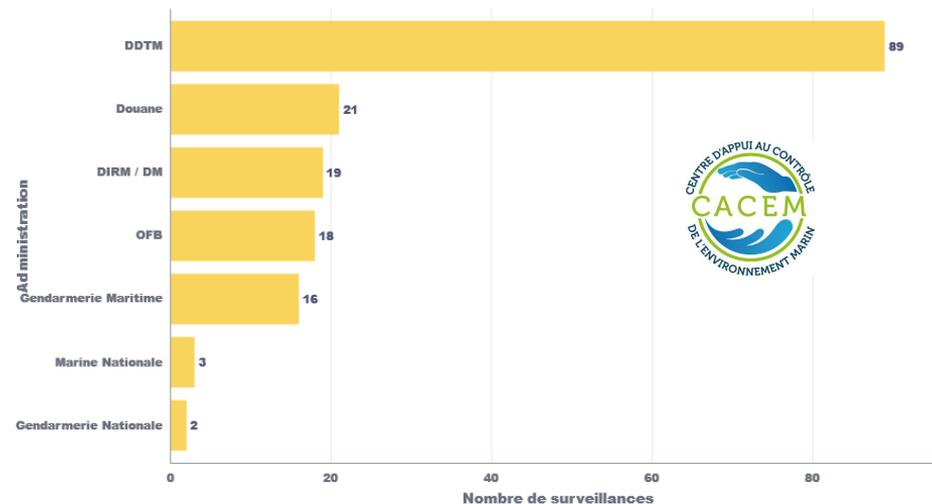
Des contrôles sont organisés par le Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM) et le centre national de surveillance des pêches (CNSP)



> Résultats des contrôles du CACEM en 2023 et 2024 : 160 opérations de surveillance dans les sites BSOC (1326 h de surveillance)



Nombre de surveillances réalisées par administration dans une AMP



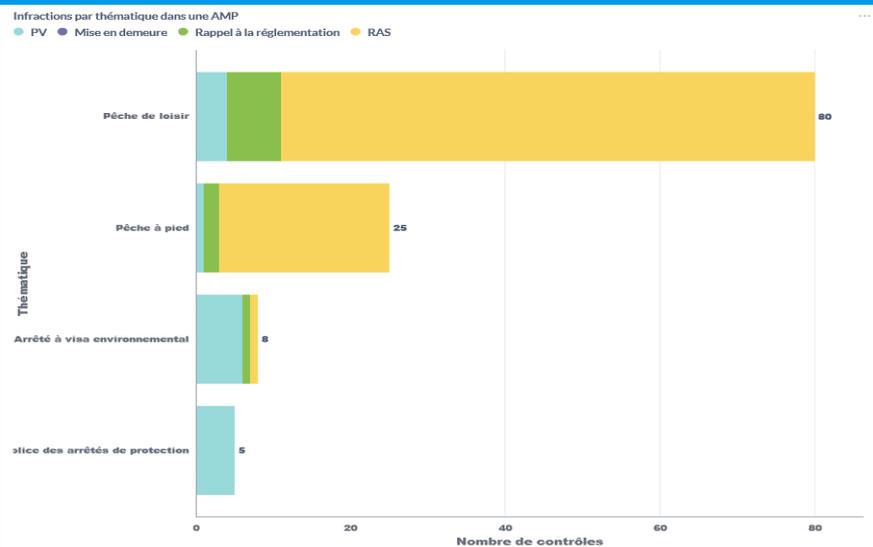


Indicateur A = nb contrôles / nb heures de surveillances

B = nb occurrences délictuelles / nb contrôles.

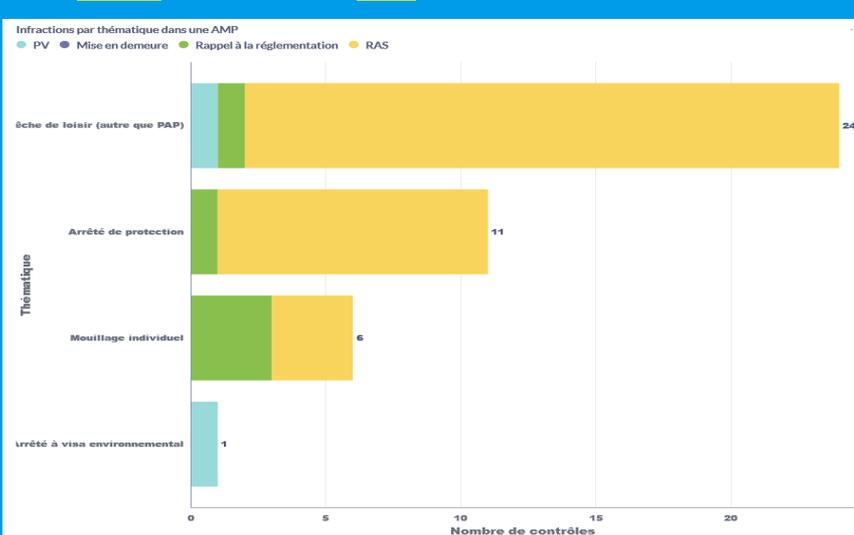
2023 : 923 h de Surveillances > 93 contrôles > 23 OD

A: 10,1% B: 23/93 = 25%

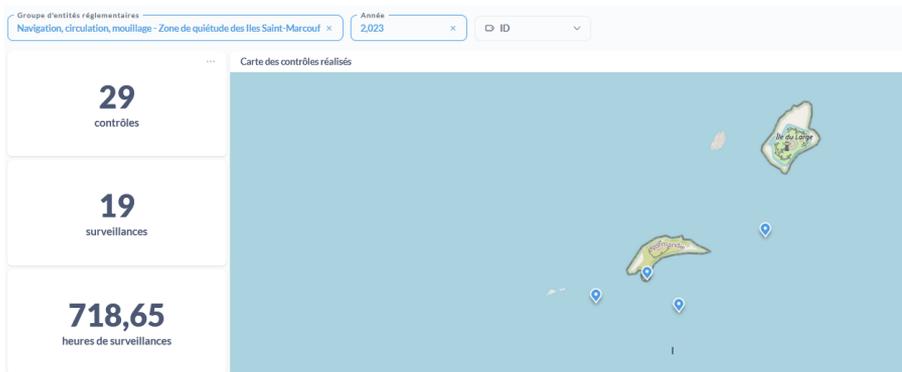


2024 en cours : 403 h de Surveillances > 42 contrôles > 7 OD

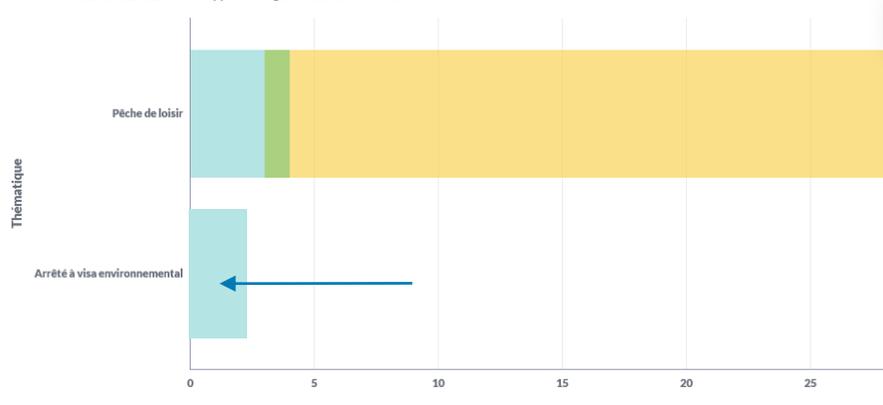
A: 10,4% B: 7/42 = 17%



Surveillance au sein de la zone de quiétude en 2023



Résultats des contrôles par thématique dans une zone réglementaire



Zone de protection spéciale Baie de Seine occidentale

 Les îles Saint-Marcouf : Zone de quiétude autour de l'île de terre



Légende

 Zone de quiétude

EDITEE LE : 19 / 11 / 2024

 Sources des données : BD

 AMP, AAAMP 2018

 Fonds cartographiques :

 Ortho photo IGN

 Système de coordonnées :

 EPSG:2154

2023 : 718,65 h Surveillances > 29 contrôles > 5 OD dont 2 sur l'environnement

A: 4% **B : 2/29 = 6,9%**

Surveillance au sein de la zone de quiétude en 2024

11

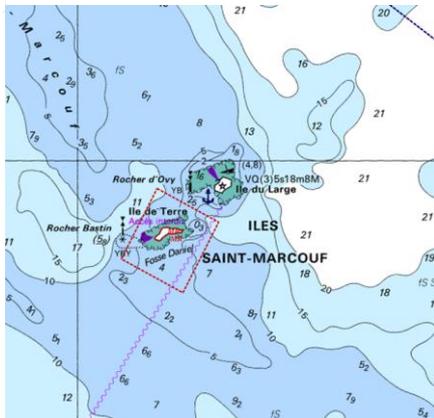
contrôles

39

surveillances

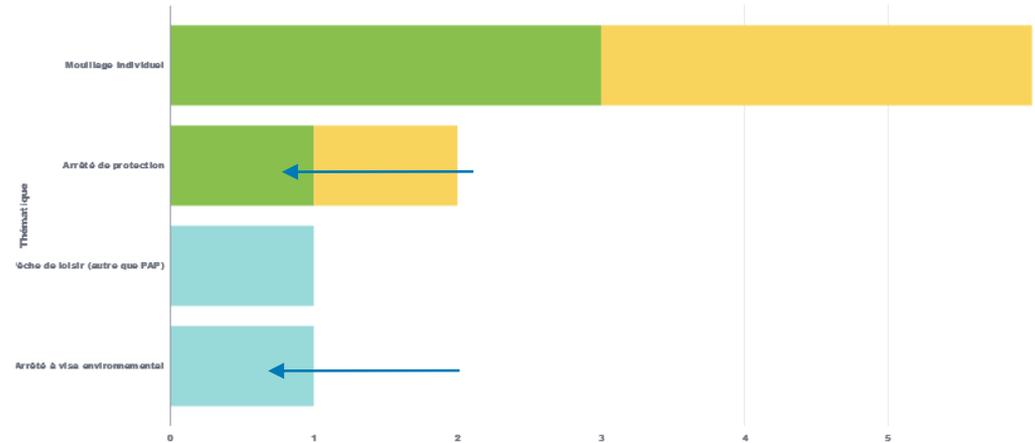
117,17

heures de surveillances



Résultats des contrôles par thématique dans une zone réglementaire

● PV ● Mise en Demeure ● Rappel à la réglementation ● RAS



2023 : 718,65 h Surveillances > 29 contrôles > 5 OD
dont 2 sur l'environnement

A: **4%** B : 2/29 = **6,9%**

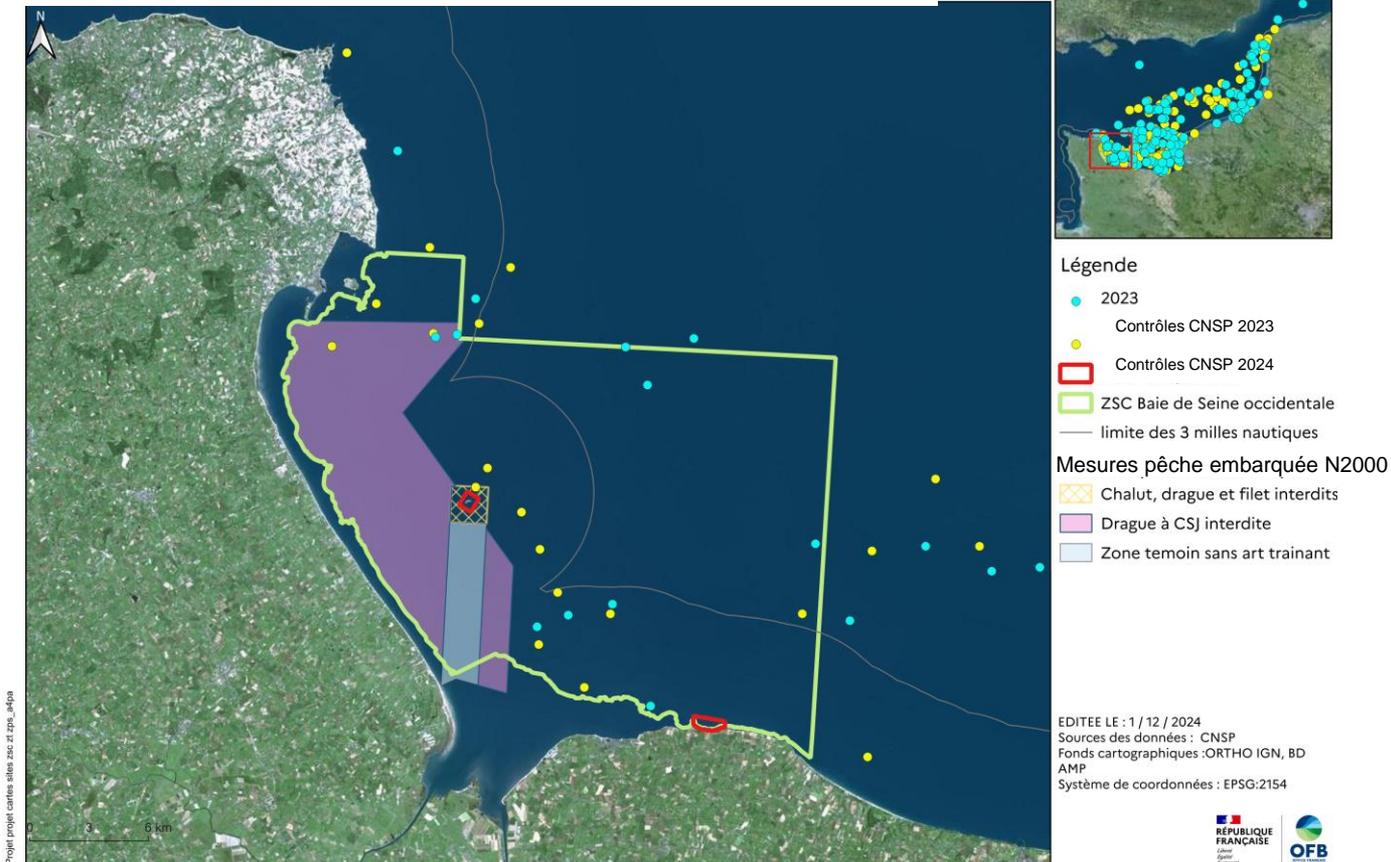
2024 en cours: 117h Surveillances > 11 contrôles > 6 OD, dont 2 sur l'environnement

A: **9,4%** B : 2/11 = **18%**

• Contrôles de la pêche professionnelle embarquée

ZSC Baie de Seine occidentale

Contrôles de la pêche embarquée en 2023 et 2024



B . Coordonner l'animation du site avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires

Mutualisations avec les autres gestionnaires

Veille sur les projets ou événements

M8 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun

➤ Action Marha gouv  **marha**
marine habitats



→ La recherche d'une cohérence multi-sites

→ Le recours aux moyens d'accompagnement engagés par l'OFB à la suite de Marhagouv pour améliorer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer et suivre ces actions

→ 2 mesures notamment :

- 16 – Développer des initiatives multi-sites et connecter les politiques publiques
- 2 – Capitaliser et mutualiser des connaissances et actions

→ Objectifs

Stimuler les échanges entre les élus du territoire et les gestionnaires des espaces protégés

Rechercher une meilleure cohérence des actions collectives

Identifier des indicateurs pertinents en lien avec les démarches liste verte et la charte PNR

M8 : Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun

➤ Action Marha gouv



2022 :
Réunion des
gestionnaires
présentation
du projet

2023-2024 :
Entretiens avec
gestionnaires
et élus des
collectivités
territoriales

14 juin 2024 :
Restitution des
entretiens et du
diagnostic aux
gestionnaires

Début 2025 :
Restitution
finale

L'évaluation des incidences Natura 2000

Soutien à l'élaboration de dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000

→ pour les manifestations sportives (Normandy Channel Race, ...)



Coordonnées du porteur de projet :
Intitulé du projet :
Nom du demandeur :
Société :
Adresse du demandeur :
Téléphone :
Email :

I. Description du projet
Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet
Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).
.....
.....
.....

b. Localisation du projet
Département :
Commune(s) :
Parcelles cadastrales si connues :

c. Situation par rapport aux sites Natura
Le projet est situé sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 : en totalité en partie non
Nom du site :
code FR25 :
Nom du site :
code FR25 :

Hors site Natura 2000 A quelle distance ?
A (m ou km)
du site (nom) :
code FR :

A (m ou km)
du site (nom) :
code FR :

DR.EAL.Normandie/EIN/Formulaires/jetprojets (m4/04/09/2016) 2/8

PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

A quel sert ce formulaire ?
Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidences sur un ou des site(s) Natura 2000. Si l'absence d'incidences ne peut être établie sans une analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation des incidences Natura 2000 devra être réalisé. Ce formulaire n'est pas adapté aux programmes, plans ou projets soumis à étude d'impact.

Par quel service doit-il être renseigné ?
Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, avec les informations qui lui sont accessibles. Lorsque le projet se situe à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou à proximité immédiate, il est très fortement conseillé au porteur de projet de prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000. Les adresses utiles sont indiquées page 8.

A quel service doit-il être adressé ?
Une fois complété, ce formulaire doit être fourni au service administratif instruisant le projet/l'activité, avec le dossier administratif d'autorisation ou de déclaration. Pour les projets/activités non soumis à une procédure administrative, le formulaire doit être envoyé à la DDT(M).

/!\ Joindre obligatoirement une carte localisant le projet (emprise temporaire et définitive du projet, du chantier, des accès...) et les limites du/des site(s) Natura 2000.

Courte pause : 10 mn

C. Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance

M10 - Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités

M11- Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin

M12- Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires

Suivis de la biodiversité

- **Sur la ZPS :**



Chaque année :

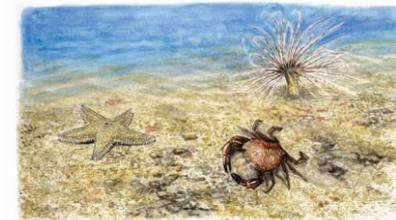
- > Effectifs et productions des **oiseaux marins nicheurs**
- > Effectifs des **oiseaux hivernants** (via Wetland International)



2018, 2021, 2022, 2024 : Distribution et abondance des oiseaux marins côtiers (Survols baie de Seine, MMN, France (SAMM) et Europe (SCANS))

2018 : Suivi **téléométrique** des cormorans huppés en nourrissage de jeunes

2018 : Etude du **régime alimentaire** des cormorans huppés



- **Sur la ZSC :**



Chaque année :

- > Suivi des **poissons amphihalins** (abondance de juvéniles de saumons, effectifs nids de lamproie marine, effectifs toutes espèces à la station des Clai de Vire) 
- > Effectifs des **phoques veaux-marins et phoques gris** (en Baie des Veys (RNN Beauguillot) et Iles St-Marcouf (GONm))
- > Distribution et abondance des cétacés (Etudes du GECC) 



2018, 2021, 2022, 2024 : Distribution et abondance des **cétacés** (Survols Baie de Seine, MMN, France (SAMM) et Europe (SCANS))

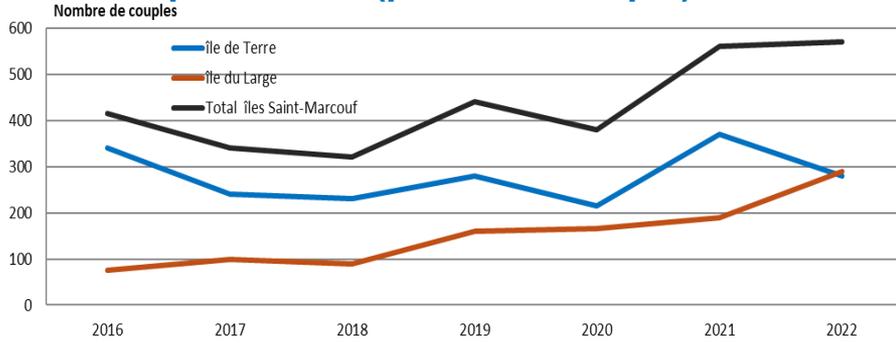


2020 et 2023 : Suivi des **habitats rocheux** (Contrat N2000 : MNHN/PNN) 

2018 à 2021 : Suivi des **habitats sableux** et des **nourriceries** (projet FEAMP-NOUHBAS : Cellule de suivi du littoral normand, IFREMER, CRPMEM-Normandie, OFB-DFM) 

Oiseaux marins nicheurs : espèce côtière

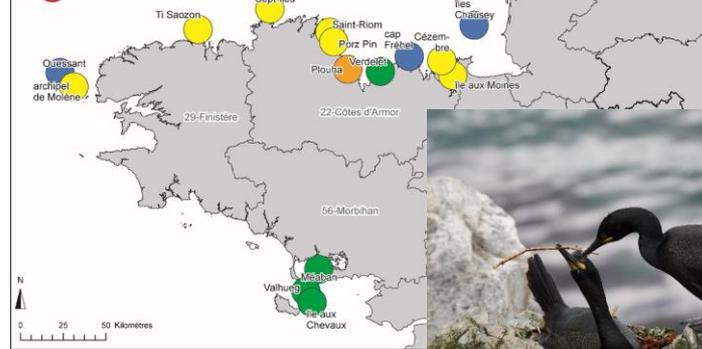
Cormorans huppés : Effectifs nicheurs, et production (poussins/couple)



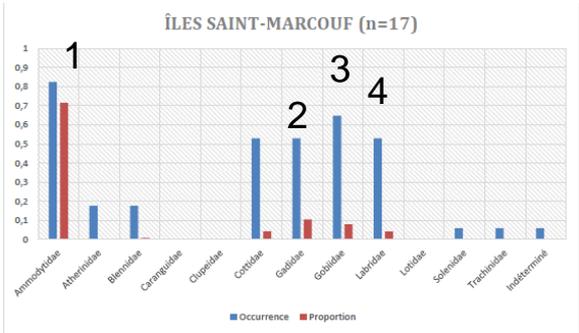
évolution des effectifs nicheurs du Cormoran huppé aux îles Saint-Marcouf – Suivi GONm

Niveau de production en jeunes

- Très bon $\geq 1,5$ jeune/couple
- Bon [1,0-1,5[
- Moyen [0,5-1,0[
- Mauvais [0,1-0,5[
- Très mauvais $< 0,1$



Que mangent-ils ? Analyses de 17 pelotes de rejections de janvier 2017 (Leicher et al. 2019) (Etude financée par l'OFB, renouvelée en 2026)



Lançons



Tacaud, lieu...



Gobies



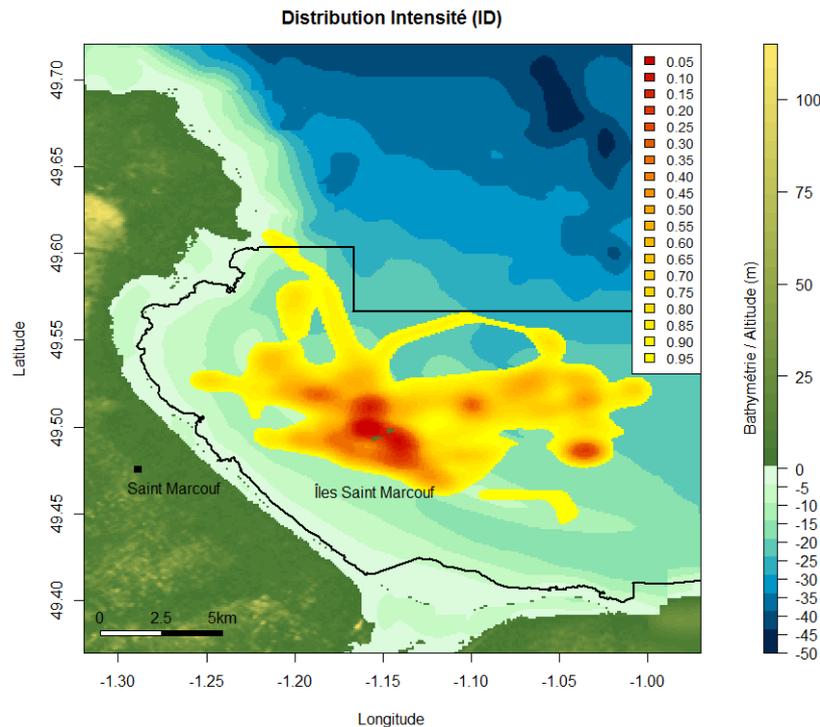
Labres, Chabots

4

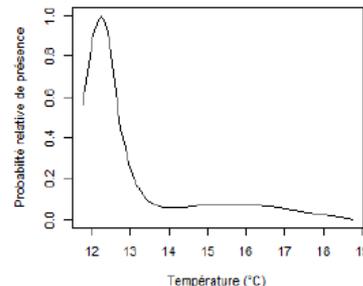
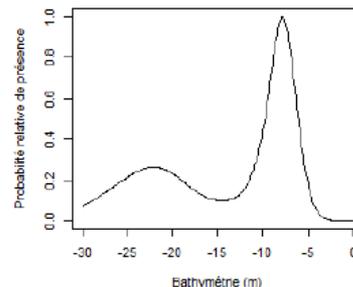
2018 : Suivi GPS de 14 ind. nourrissant leurs poussins
> Financée par l'OFB, sera renouvelée en 2026

Zones utilisées :
zones rocheuses
autour des îles, et
bancs de sables
(Banc du
Cardonnet + Banc
de St-Marcouf)

Durée de prospection <3h,
distance moyenne 2,6 km,
Max > 12 km, :
-10m< profondeur < - 5m,
dans eaux fraîches : 12°-13°



ID Individu	Date de pose	Bague	Masse (g)	Sexe	Age	Lieu-dit	Îlot	Coordonnées GPS
Cormoran 01	25/05/2018	CF42440	1 150,00	F?	+4A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 02	25/05/2018	CF42430	1 900,00	M	+4A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 03	25/05/2018	CF42147	1 950,00	F?	+6A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 04	25/05/2018	CF46507	1 850,00	M	+3A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 05	25/05/2018	CF42480	1 950,00	M?	+3A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 06	25/05/2018	CF42432	1 750,00	F?	+4A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 07	25/05/2018	CF46504	1 900,00	M	3A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 08	25/05/2018	CF39337	1 900,00	M	+8A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 09	25/05/2018	CF42461	1 600,00	F	+4A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 10	25/05/2018	CF46739	1 500,00	F?	+1A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 11	25/05/2018	CF42429	1 800,00	M	+4A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 12	25/05/2018	CF42470	1 500,00	F	+3A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 13	25/05/2018	CF42106	1 450,00	F	7A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O
Cormoran 14	25/05/2018	CF42173	1 700,00	M	+6A	Ile de Terre	Fort	49°29'37"N ; 01°09'15"O



2	Baie de Seine et colonies voisines				Responsabilité du site		Tendances		INDICATEURS		
	île Tatihou	îles Saint-Marcouf	Falaises du Bessin occidentale	TOTAL Baie de Seine occidentale	Représentativité sites / France (2012)	Représentativité sites / France (en 2022)	Tendances site 2012-2022	Tendances Nationales 2012-2022	Effectifs	Repro BSOC	Repro National
Grand cormoran *		418	1	419	20,76%	18,83%	→ ?	↗ ↗ LC	stable		
Cormoran huppé*	4	564	37	605	5,00%	7,43%	↗ ↗	→ ? LC	Bon	TB	Bon
Goéland marin*	10	263	1	274	9,17%	5,37%	↘	→ LC	Mauvais		
Goéland brun*	105	1	0	106	3,82%	0,96%	↘ ↘	↘ LC	Mauvais		
Goéland argenté	302	468	205	975	1,46%	1,92%	→ ?	→ NT Europe Monde LC LC	stable		
Fulmar boréal			51	51	12%	6,50%	↘ ↘	→ NT Europe VU LC	Mauvais	Mauvais	bon
Mouette tridactyle			738	738	28%	11,24%	↘ ↘	↗ VU Europe Monde VU	Mauvais	bon	moyen

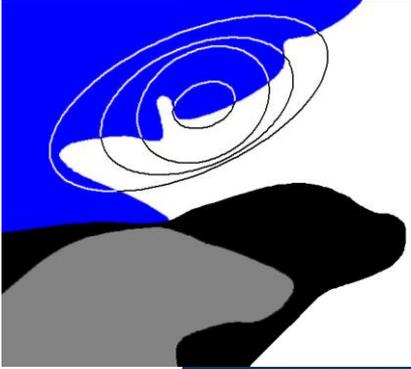
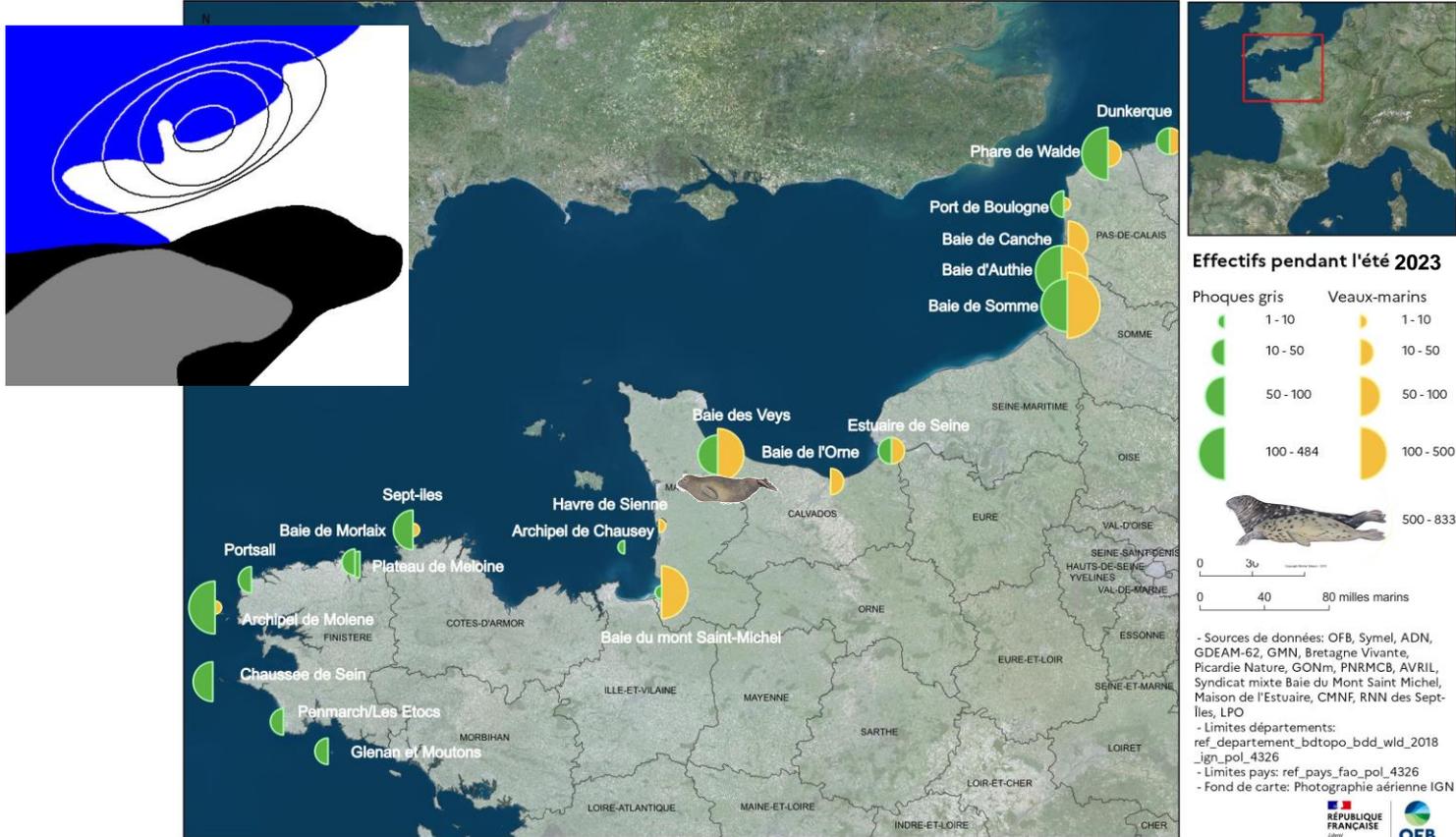
*Grand cormoran : sous-espèce *carbo* (Littorale)

*Cormoran huppé : sous-espèce *aristotelis* (hors ssp de Méditerranée (Cormoran de Desmarest))

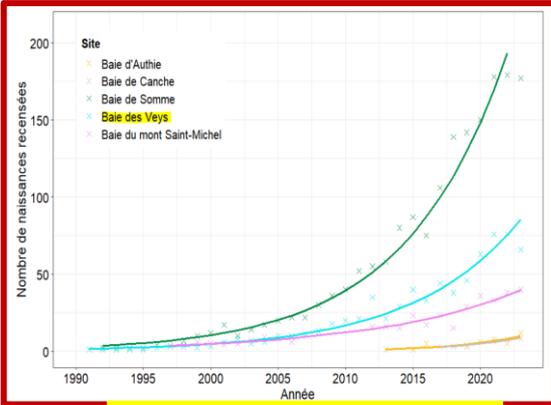
*Populations non – urbaines (goéland brun et marin – données indisponibles pour les goélands argentés)

Suivi des mammifères marins

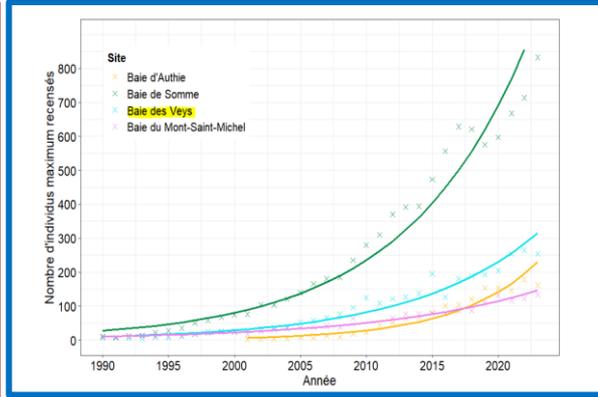
2- Suivis des phoques de la Baie des Veys et des îles St-Marcouf : participation au Réseau National Phoques



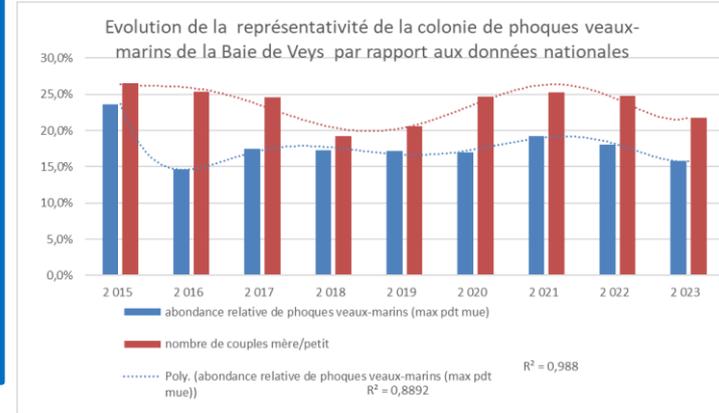
2- Suivis des phoques de la Baie des Veys et des îles St-Marcouf : phoque veau-marin



Indicateur reproduction
Phoque VM
Stable

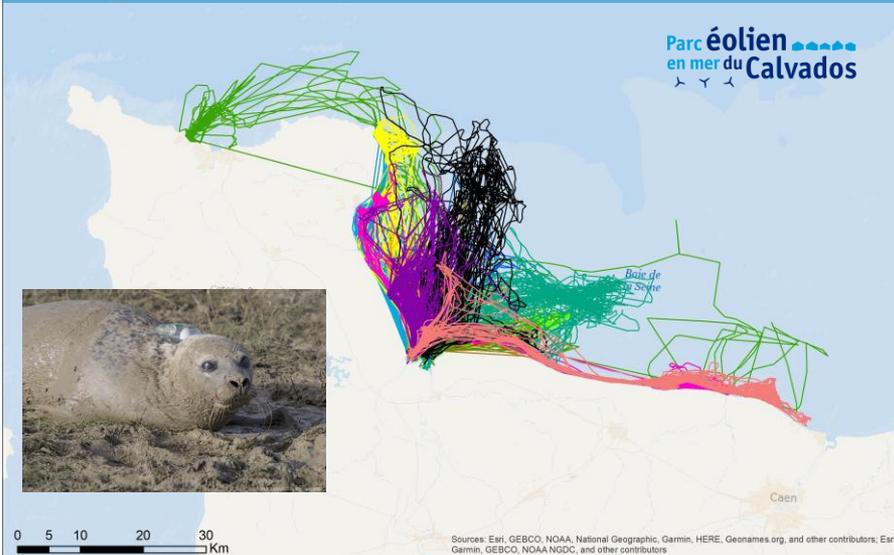


Indicateur colonie
Phoque VM
Stable



Sources : La Rochelle Université/CNRS, CEBC, RNN de Beauguillot, RNN de l'estuaire de la Seine;

Le projet a été financé par la Société Eoliennes Offshore du Calvados pour le suivi des phoques communs avant la construction du parc éolien offshore de "Courseulles".



Données de télémétrie obtenues à partir du suivi GPS/GSM Fastloc de 14 phoques veaux-marins (*Phoca vitulina*) capturés dans la Baie des Veys en 2020 et 2021

Vincent Cecile (2022). Telemetry data obtained from Fastloc GPS/GSM tracking of 14 harbour seals (*Phoca vitulina*) captured in Baie des Veys in 2020 and 2021. SEANOE. <https://doi.org/10.17882/89718>

Le projet a été financé par la DREAL Normandie pour le suivi des phoques gris avant la construction du parc éolien en mer Centre Manche. Le CEBC a été sous-traité par BIOTOPE pour réaliser cette étude dans le cadre du suivi des mammifères marins.



Données de télémétrie obtenues à partir du suivi GPS/GSM Fastloc de 7 phoques gris (*Halichoerus grypus*) capturés dans l'estuaire de la Seine (France) en 2022 et 2023

Vincent Cecile (2022). Telemetry data obtained from Fastloc GPS/GSM tracking of 7 grey seals (*Halichoerus grypus*) captured in the estuary of the Seine (France) in 2022 and 2023. SEANOE. <https://doi.org/10.17882/89718>

2- Suivi des récifs autour des îles Saint-Marcouf (habitats roches abritées 1170-6)

Financements contrat N2000 DREAL Normandie, menée en Juillet
2020 et juillet 2023

par le MNHN et les Plongeurs Naturalistes de Normandie

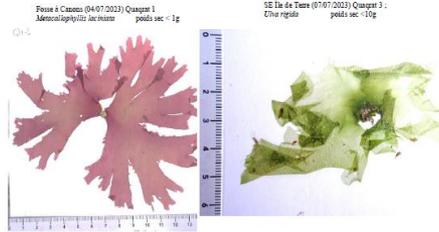


Figure 14 : Exemple de presse d'algue © PNN

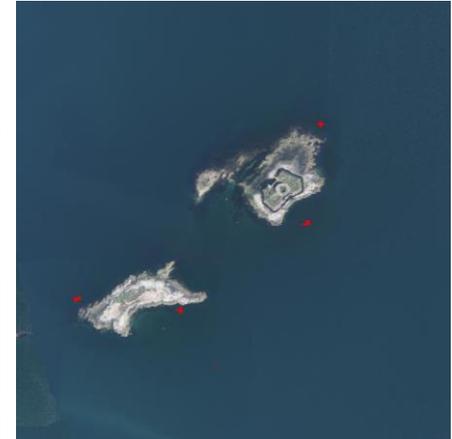


PNH / UMS PatriNat - Mission Saint-Marcouf - Juillet 2020

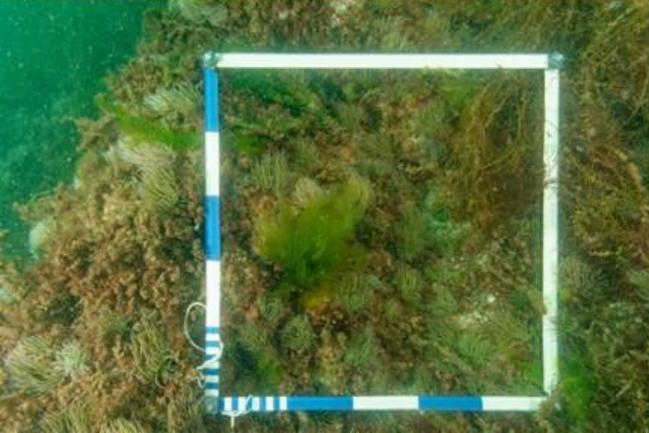
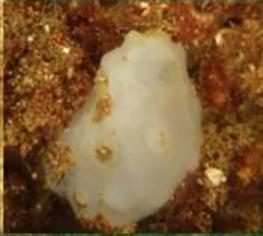
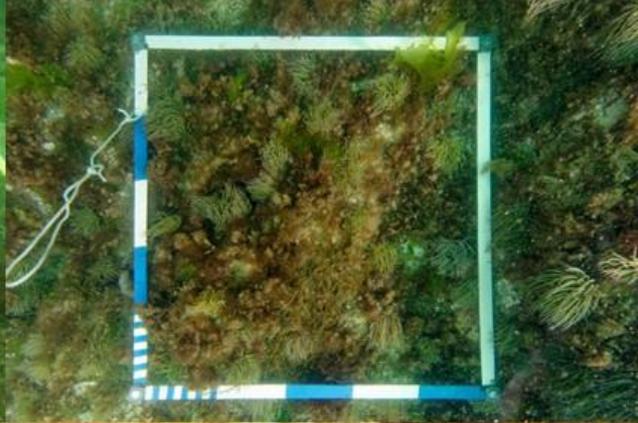
PLONGEURS NATURALISTES DE NORMANDIE
Association des Plongeurs Naturalistes de Normandie

État initial des habitats rocheux subtidaux des îles Saint-Marcouf
- dans le cadre de l'établissement d'une Zone de Protection Forte -

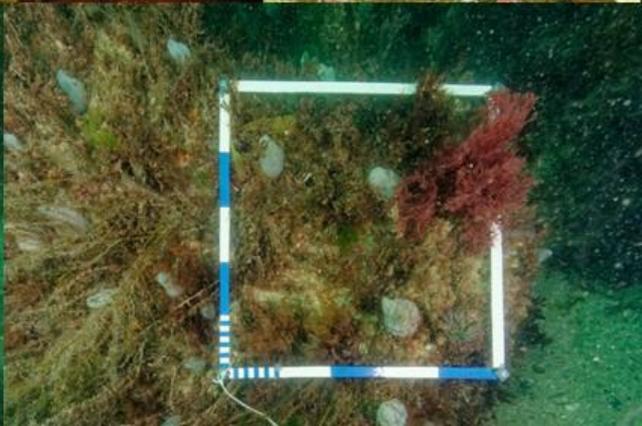
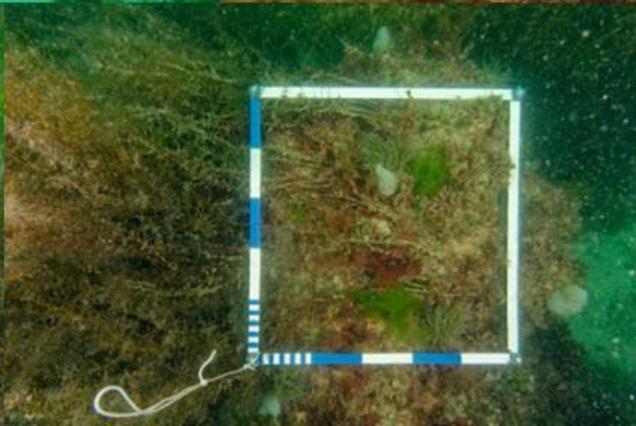
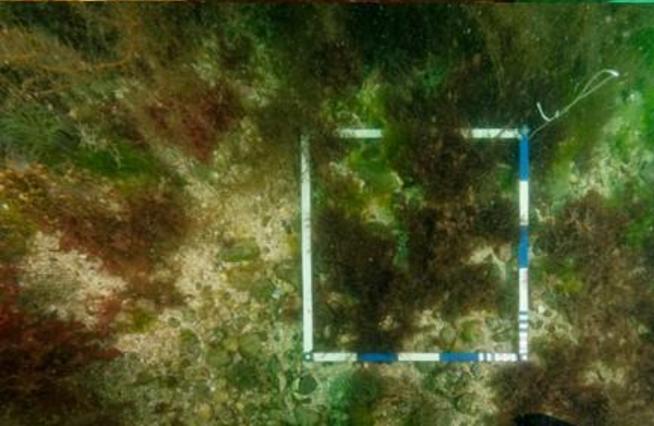
de Bettignies T., Busnel N., Lecarpentier A., Manissal M., Zammitte C., Sichel P. & Le Grandché P.



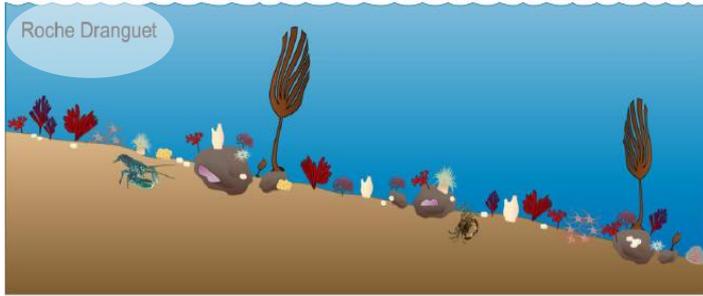
Île du large – Canyons – St Marcouf 2023



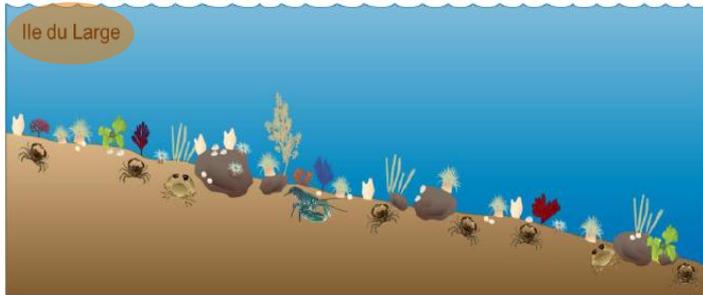
Île de terre NO – St Marcouf 2023



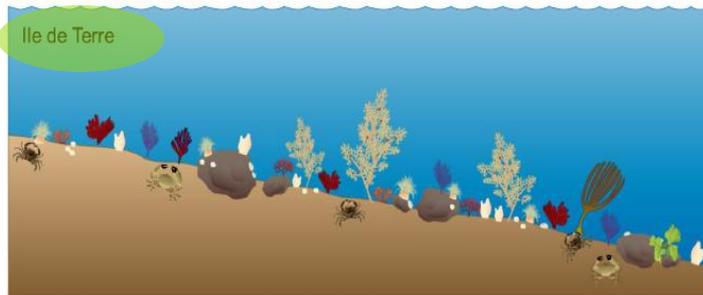
Roche Dranguet



Ile du Large

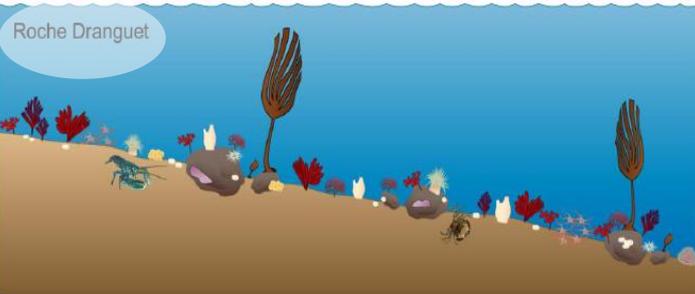


Ile de Terre

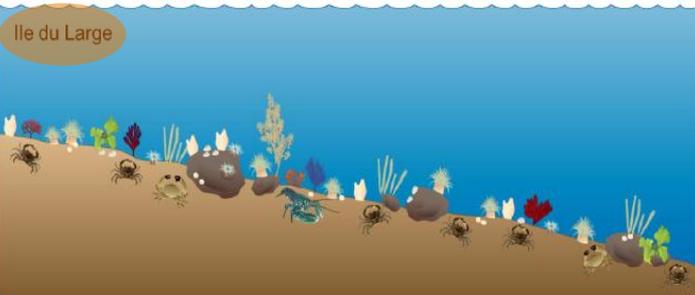


-  *Palmaria palmata*
-  *Rhodomenia pseudopalmata*
-  *Phyllophora crispa*
-  *Calliophyllis laciniata*
-  *Cryptopleura ramosa*
/ *Erythrogloussum laciniatum*
-  *Heterosiphonia plumosa*
-  Alg. corallines encroûtantes
-  *Ulva* sp.
-  *Sargassum muticum*
-  *Laminaria hyperborea*
-  *Saccorhiza polyschides*
-  *Anemonia viridis*
-  Autres Anémones
-  *Nemertea antennina*
-  Eponges
-  *Phallusia mamillata*
-  Balanes
-  *Spirobranchus* sp.
-  *Psanmmobinus miliaris*
-  *Antedon bifida*
-  *Homarus gammarus*
/ *Maja brachydactyla*
-  *Cancer pagurus*
-  *Necora puber*

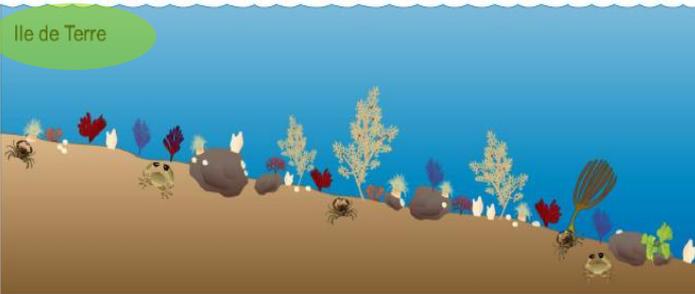
Roche Dranguet



Ile du Large



Ile de Terre



-  *Palmaria palmata*
-  *Rhodomyenia pseudopalmata*
-  *Phyllophora crispa*
-  *Calliophyllis laciniata*
-  *Cryptopleura ramosa*
/ *Erythrogloussum laciniatum*
-  *Heterosiphonia plumosa*
-  Alg. corallines encroûtantes
-  *Ulu* sp.
-  *Sargassum muticum*
-  *Laminaria hyperborea*
-  *Saccorhiza polyschides*
-  *Anemonia viridis*
-  Autres Anémones
-  *Nemertea antennina*
-  Eponges
-  *Phallusia mamillata*
-  Balanes
-  *Spirobranchus* sp.
-  *Panamochinus mliaris*
-  *Antedon bifida*
-  *Homarus gammarus*
/ *Maja brachydactyla*
-  *Cancer pagurus*
-  *Necora puber*

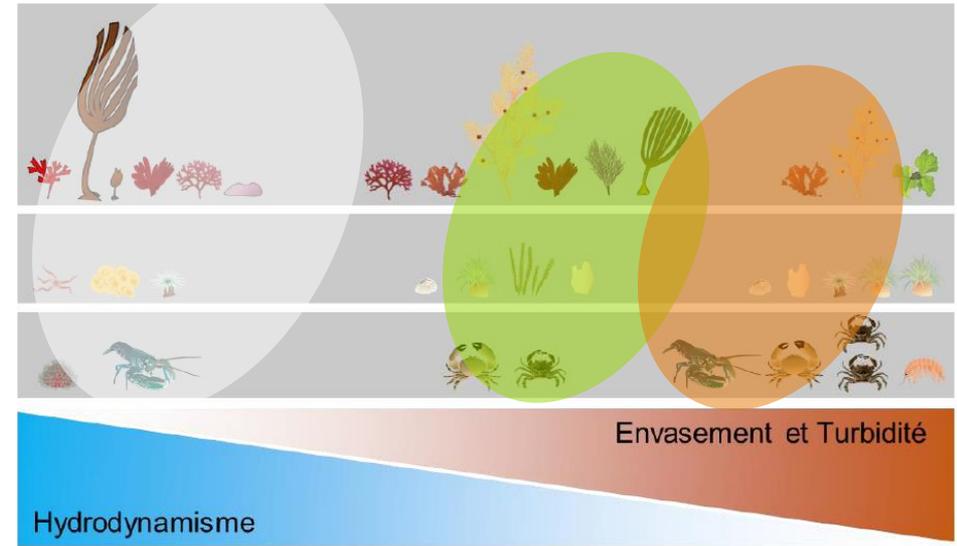
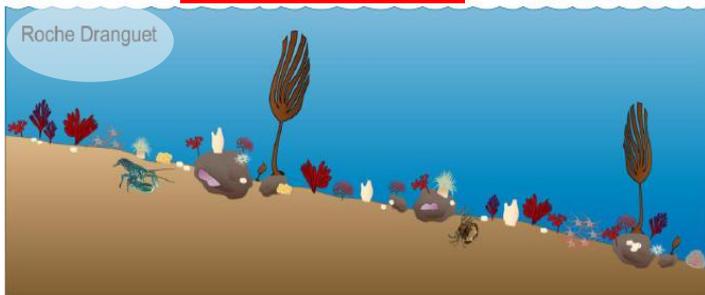


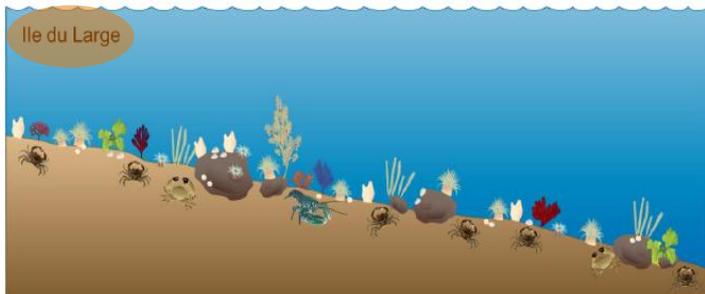
Figure 33 : Modèle conceptuel d'après les contraintes abiotiques. Pictogrammes d'après <https://ian.umces.edu/symbols/> et Leclerc et al. (2021), les correspondances des espèces sont illustrées à la Figure 32 © T. de Bettignies.



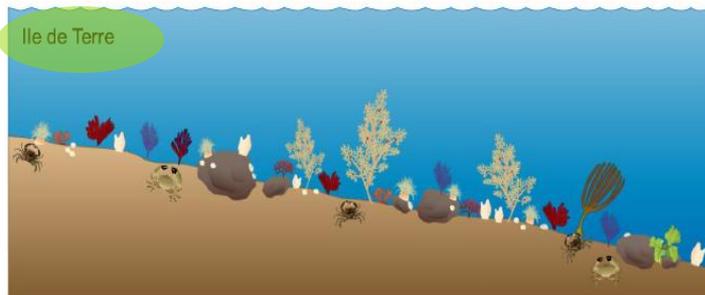
Roche Dranguet



Ile du Large



Ile de Terre



- Palmaria palmata*
- Rhodymenia pseudopalmata*
- Phyllophora crispa*
- Calliophyllis laciniata*
- Cryptopleura ramosa*
/ *ErythroGLOSSUM laciniatum*
- Heterosiphonia plumosa*
- Alg. corallines encroûtantes
- Ulu* sp.
- Sargassum muticum*
- Laminaria hyperborea*
- Saccorhiza polyschides*
- Anemonia viridis*
- Autres Anémones
- Nemertea antennina*
- Eponges
- Pholisia mammillata*
- Balanes
- Spirobranchus* sp.
- Pisammocchinus miliaris*
- Antedon bifida*
- Homarus gammarus*
/ *Maja brachydactyla*
- Cancer pagurus*
- Necora puber*

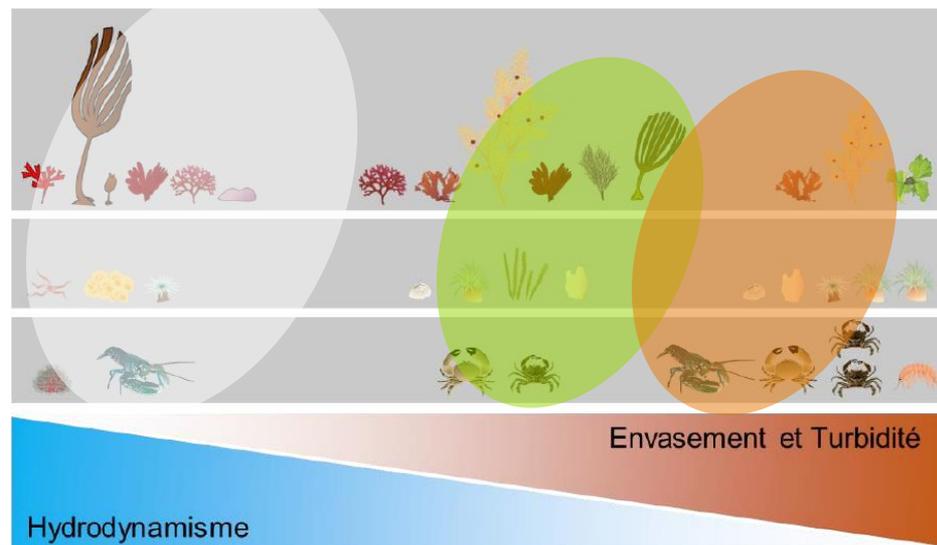


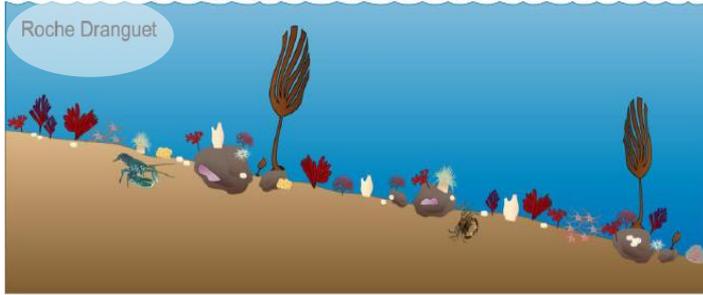
Figure 33 : Modèle conceptuel d'après les contraintes abiotiques. Pictogrammes d'après <https://ian.umces.edu/symbols/> et Leclerc et al. (2021), les correspondances des espèces sont illustrées à la Figure 32 © T. de Bettignies.

Etat mauvais
en 2014

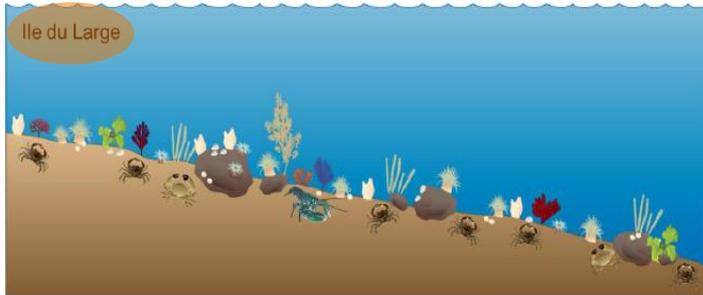


Etat mauvais en
2020 - 2023

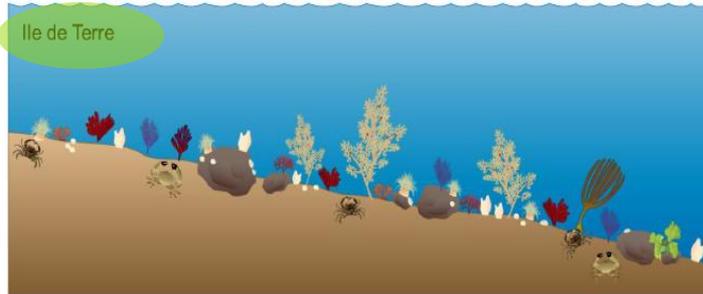
Roche Dranguet



Ile du Large



Ile de Terre



- Palmaria palmata*
- Rhodomyenia pseudopalmata*
- Phyllopora crispa*
- Calliophyllis laciniata*
- Cryptopleura ramosa*
/ *Erythrogloussum laciniatum*
- Heterosiphonia plumosa*
- Alg. corallines encroûtantes
- Ulu* sp.
- Sargassum muticum*
- Laminaria hyperborica*
- Saccorhiza polyschides*
- Anemonia viridis*
- Autres Anémones
- Nemertea antenina*
- Eponges
- Pholisia mamillata*
- Balanes
- Spirobranchus* sp.
- Psammobius miliaris*
- Antedon bifida*
- Homarus gammarus*
/ *Maja brachydactyla*
- Cancer pagurus*
- Neora puber*



« tapis » de tubes d'amphipodes grégaire et suspensivores du genre *Jassa*
(ci-dessus sorti de son tube fait de particules fines en suspension)

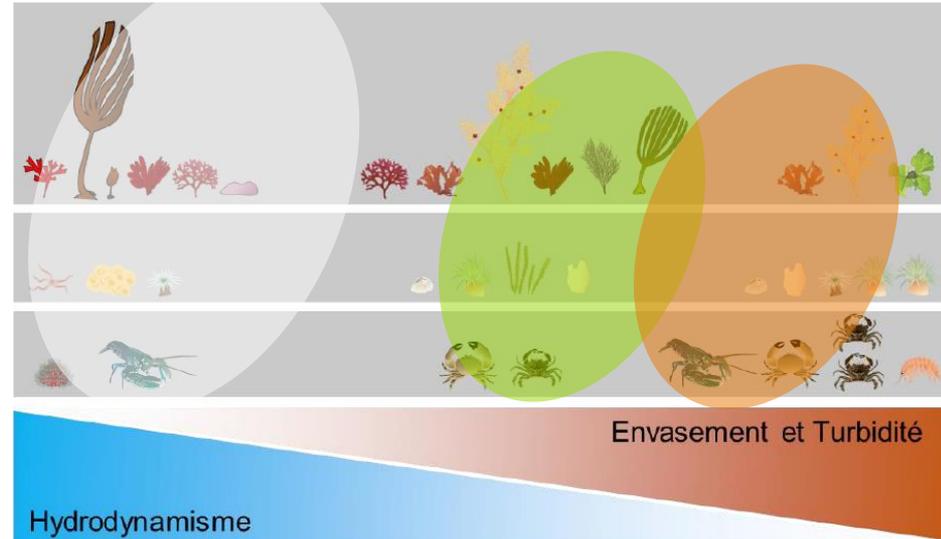
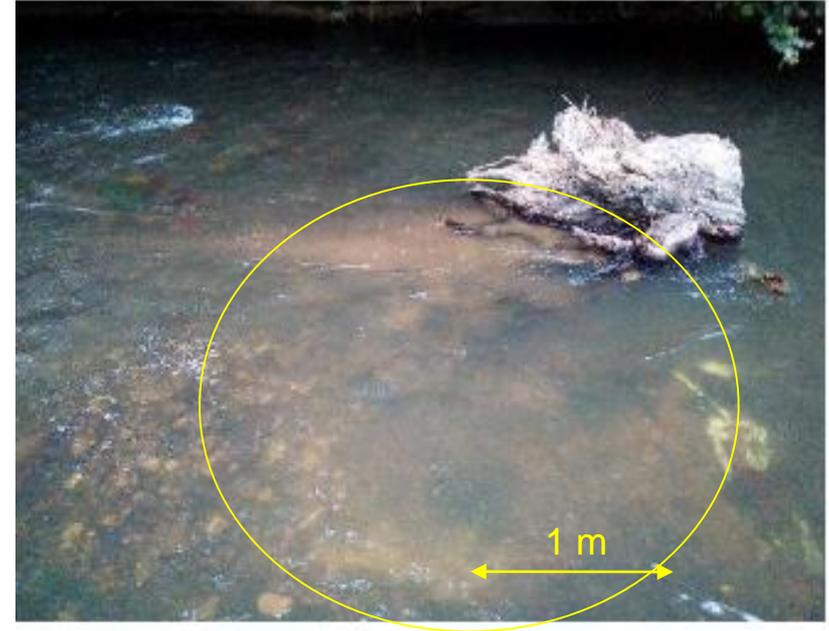


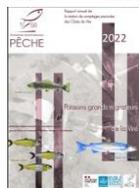
Figure 33 : Modèle conceptuel d'après les contraintes abiotiques. Pictogrammes d'après <https://ian.umces.edu/symbols/> et Leclerc et al. (2021), les correspondances des espèces sont illustrées à la Figure 32 © T. de Bettignies.

La lamproie marine



Nombre de frayères de Lamproies marines





Espèce	Métrique	Suivis d'état (SE)	Années													Indicateur	Niveau de l'indicateur	Tendances nationales							
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024										
	Effectifs de grande alose dénombrés à la station de contrôle	SEA1 : Suivi des effectifs d'amphihalins au niveau de la station de contrôle de la Claie-de-Vire (réseau STACOMI de l'OFB)	3792	3157									1537	1955	1483	756	3452	1151	Evolution de la responsabilité de la Baie de Seine occidentale à l'échelle nationale	Mauvais	CR				
	Effectifs de lamproie marine dénombrés à la station de contrôle		301	20									0	0	1?	4	2	2				Mauvais	EN		
	nb Nids recensés/fleuves BSOC		étude commencée en 2019									Saire	0	0	0	0					Saire			Mauvais	Europe Monde LC LC
													Douve				30	45			Douve	Stable ?			
													Sinope				9	0			Sinope	Mauvais			
													Taute				5	2			Taute	Stable ?			
													total	0	44	0	47	0			total	Stable ?			
	Effectifs de saumon atlantique dénombrés à la station de contrôle		SEA2 : Suivi de l'indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/OFB	171	476	447	356	906	165	181	558	233	270	65	28					57	Evolution de la responsabilité de la Baie de Seine occidentale à l'échelle nationale	Mauvais	VU		
	Indice d'abondance de juvéniles de saumon suivi par la FDPMA 50/OFB			Saire	32,3	10,2	15,7	15,7	0,7	0	0	0	0	0	0	0								Saire	Mauvais
				Douve	1	NA	6	2	10	4,8	NA	2,5	10,5	12,8	4,3									Douve	Stable
		Sinope		8,5	16,3	17,5	1,4	0,6	1,2	2,4	0	0	0	0					Sinope	Mauvais					
		Taute		9	2	18	0,8	17	9,5	NA	NA	2,3	4,6	0					Taute	Mauvais					
		Vire		17,4	23	30	11,4	32,5	6,1	14,9	10	18,4	11	3					Vire	Mauvais					
		total		68	52	87	31	61	21,6	17	13	31	28	7,3					total	Mauvais					

* minoré car panne caméra

D. Soutenir les actions de communication
et de sensibilisation favorables au
patrimoine naturel marin

Communication / sensibilisation

A. Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

M6 : Diffuser et compléter si nécessaire les chartes Natura 2000

Mission d'appui à l'animation des sites Natura 2000 :

Baie de Seine occidentale + Récifs et marais arrière littoraux du Cap Lévi à la pointe de Saïre

→ Claire COUVRAT en Service civique du 24/11/2021 au 24/07/2022

→ Edition d'outils de communication /chartes Natura 2000, Concours photo, flyers...



1^{ER} CONCOURS PHOTO

AIRES MARINES PROTÉGÉES

« Faune dans son paysage »
« Habitats »

DU 10 JUIN AU 10 JUILLET

Ouvert à tous !

2 Catégories
Enfants
Adultes

Envoyez vos photos avec vos coordonnées par mail à : claire.couvrat@ofb.gouv.fr

SCAN ME Pour consulter le règlement : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/actuaalites/concours-photo-aires-marines-protgees-2022>



Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

La charte est la partie du plan de gestion dédiée à la participation du citoyen.

Elle comprend des recommandations et des engagements généraux, par type de milieu et d'activité.

L'adhésion à la charte marque un acte volontaire fort pour la conservation des espèces et des habitats du réseau Natura 2000.

Qui peut adhérer ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, exerçant une activité professionnelle ou de loisir. C'est large !

Comment adhérer ?

Des papiers (un peu) - j'envoie le formulaire d'adhésion et le CEIRA (5278-01) par courrier postal ou électronique à la DDTM 50, rempli et signé, accompagné de la copie d'un document d'identité.

* Formulaire d'adhésion et CEIRA (5278-01) pour les engagements spécifiques.

Le réseau européen Natura 2000 : le plus grand réseau d'aires protégées au monde

En façade Manche - Mer du Nord :
 > 17 sites Zone de Protection Spéciale (ZPS)
 > 30 sites Zone Spéciale de Conservation (ZSCF)

Vous êtes ou le serez - Baie de Seine occidentale - Cap Lévi, littoral de la pointe de Saïre - Combes Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie.

Conception graphique et textes : Claire Couvrat
 Contact des animateurs : delegation.bacade.manchemerd@ofb.gouv.fr / contact@normandiepeches.commerciales.fr

Charte NATURA 2000
« Récifs et marais arrière-littoraux du cap Lévi à la pointe de Saïre »

Formulaire d'adhésion

ASSEMBLER et pour le moment en attente d'approbation Direction de l'Environnement de Normandie

Nom : Prénom :
 Adresse : Activité :
 Courriel : Structure représentative :

Adhésion individuelle Adhésion collective (pour une structure)

Je m'engage à respecter les recommandations qui me concernent.

Je m'engage à respecter les recommandations qui me concernent.

Je m'engage à respecter les recommandations qui me concernent.

Je m'engage à respecter les recommandations qui me concernent.

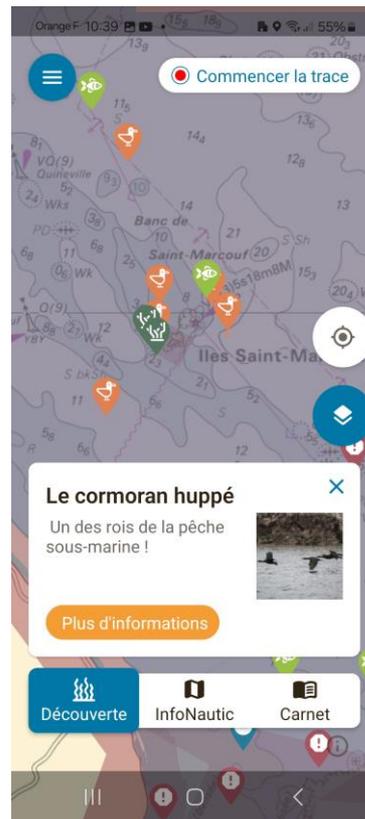
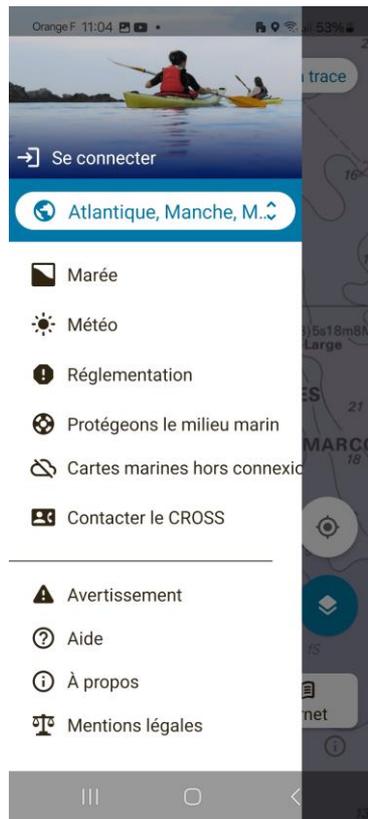


Nav&Co

Collaboration SHOM et



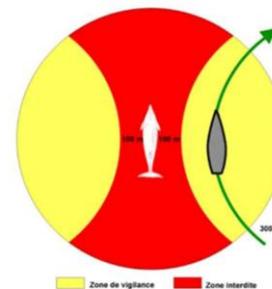
- Téléchargement de **cartes marines** pour un visionnage hors ligne.
- **Carnet de navigation**
- Accès aux informations sur la **biodiversité remarquable, les bonnes pratiques**
- Notifications en temps réel pour connaître la **réglementation environnementale**.
- Liens vers CROSS, SHOM, Météo marine, DIRM (arrêtés pêche de loisir, circulation-stationnement –mouillage en MMN), OBSenMer, INPN...



← Bonnes pratiques de navigation

ainsi que des phoques qui se reposent sur les rochers. C'est en observant que l'on apprend : si je constate des signes d'agitation (cris, envols, mise à l'eau) ; c'est que je suis trop proche.

Distance et zone d'approche d'un cétacé



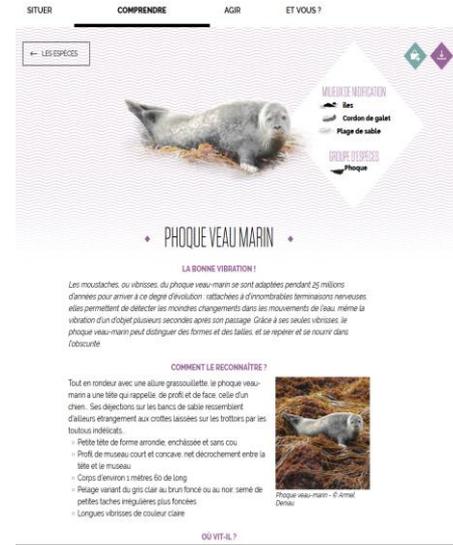
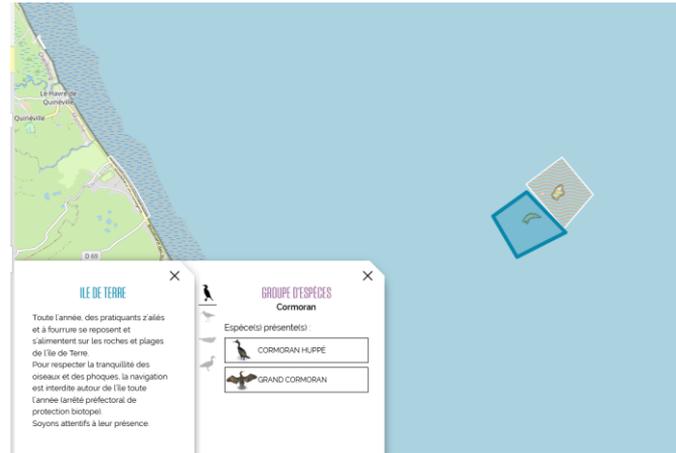
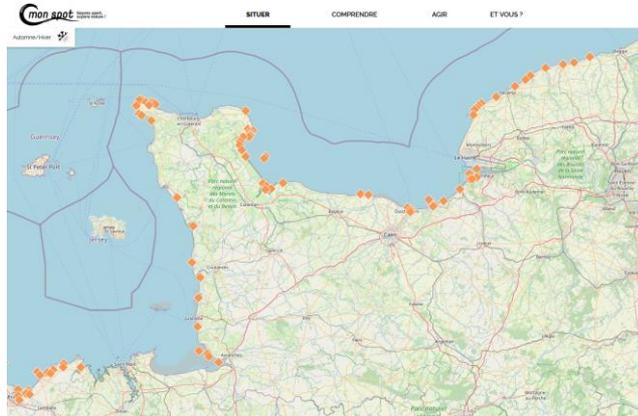
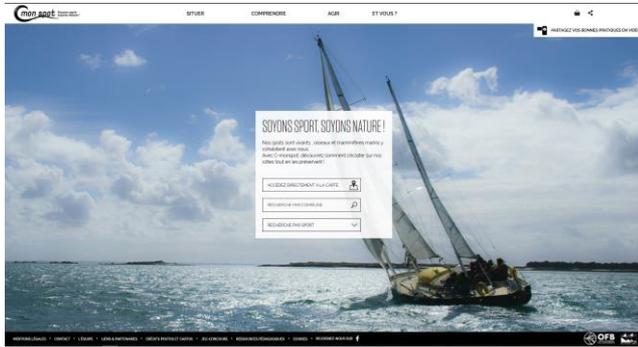
Distance et zone d'approche d'un cétacé - © / Sanctuaire Pelagos

- Près de la côte, je respecte les distances et vitesses de navigation.
- Si mon bateau est équipé, je conserve mes eaux noires et m'en débarrasserai au port grâce aux pompes de récupération des eaux usées.
- Comme à la maison, je trie mes déchets à bord et les garde jusqu'à

M. 13 : Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et aider l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin.



Site web





En cours de réalisation



En cours de réalisation



Natura 2000 **reseau-manche** **reuniondurd** Recherche

Comprendre Natura 2000 en mer Les sites Participer à la vie des sites

En 2022, la Baie de Seine occidentale est le premier site Natura 2000 en mer à intégrer la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN.

<https://nucle.habitat.natura.2000.en.mer.de/baie-de-seine-occidentale/>

 **Liste Verte**
 Sites Protégés - Conservés

Communes concernées (communes et communes déléguées):
 Saint-Marcouf, Biville, Saint-Vaast-la-Hougue, Quettehou, Crasville, Aumouille-Lestre, Lestre, Quinville, Fontenay-sur-mer, Sainte-Mère-Eglise (Ravenoville), Saint-Germain-de-Varenville, Saint-Martin-de-Varenville, Sainte-Marie-du-Mont, Carantan les Marais (Béhanville, Les Vireys), Gélisac-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Criquebeville-en-Bessin, L'Église-Neuve-la-Pierre, Formigny, La Batteille (Louvrières), Vieuxville-sur-Mer.

Code Natura 2000 : 295 FR2530047 / ZSC FR2530020
 Superficie : 295 445 488 ha / ZSC : 45 556 ha
 Date d'approbation du DOCOB : 2017

Caractéristique du site :
 La Baie de Seine, large échancrure ouverte au nord sur la Manche, depuis la pointe nord-est du Cotentin jusqu'au Cap d'Antilly, a une influence majeure sur le fonctionnement physico-chimique, biologique et écologique de la Manche orientale.

En contact avec la Baie des Veys, large estuaire où convergent les eaux de la Vire, de la Taute et de la Douve, la partie occidentale de la baie reçoit des apports continentaux non négligeables à l'origine d'une intense productivité primaire et de dépôts sédimentaires.

Cette partie occidentale est ainsi très fréquentée, par un grand nombre d'oiseaux marins, à proximité des sites majeurs de nidification comme les Îles Saint-Marcouf, les falaises du Bessin occidental et l'Île de Tatihou.

D'une profondeur assez faible (jusqu'à 31m), les sites sont parcourus de grands bancs sableux parallèles à la côte qui résistent de 7m au-dessus des fonds, et d'un émergence les îles rocheuses Saint-Marcouf. La profondeur moyenne est estimée à 13m.

La charte Natura 2000 "Baie de Seine Occidentale"

> Adhésion aux bonnes pratiques
 1. Formulaire d'adhésion
 2. Déclaration d'adhésion ICERIA 15/278-00
 > Adhésion aux engagements spécifiques (L)



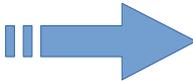
3- Prochaines échéances

à court terme



- Evaluation Liste Verte juin 2025
- Suivi des travaux à l'échelle biogéographique des Analyses des interactions entre espèces et engins pour les captures accidentelles (2025)
- Diffusions des outils de communication (Docob simplifié, flyers, panneaux, guides espèces...2025)
- Finalisation MarhaGouv (2025)
- Evaluation des incidences
- Poursuite des contrôles

à moyen terme



- Survols (programmes SAMM, SCANS, hivernants côtiers)
- Participation au projet Blue4All
- Poursuite des suivis de la biodiversité marine (recensements oiseaux, télémétrie des cormorans huppés (2026), suivis des habitats NOUBAH2 2026-2028)

4- Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION



<https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/baie-de-seine-occidentale-zpszsc>

sophie poncet